



Groupama
d'Oc

Rapport Financier Annuel 2016

Groupama d'Oc

Siège Social – 14 rue de Vidailhan – CS 93105 - 31 131 BALMA

Entreprise régie par le Code des Assurances

Sommaire

	Pages
Partie I	
Informations générales	5
Membres du Conseil d'Administration	7
Membres du Comité de Direction	8
Commissaires aux Comptes	9
Partie II	
Rapport de Gestion	11
Partie III	
Comptes Annuels et annexes	53
Partie IV	
Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte	121
Partie V	
Rapport des Commissaires Aux Comptes – Comptes Annuels et RSE	129
Partie VI	
Rapport des Commissaires Aux Comptes – Conventions Réglementées	141
Partie VII	
Attestation du responsable de l'information	147



Groupama
d'Oc

Partie I

Informations Générales

Liste des Membres de Direction Groupama d'Oc

Directeur Général

Monsieur	Gérard	JOALLAND
----------	--------	----------

Directeurs

Madame	Florence	BOUSQUET	Directeur Finances & Pilotage
Madame	Céline	SESCOUSSE	Directrice Commerciale
Monsieur	Hervé	BOISHARDY	Directeur Maîtrise des Risques, Conformité et Qualité
Monsieur	André	CHANUT	Directeur Ressources Humaines & Communication
Monsieur	Jean-Pierre	LAFAGE	Directeur Secrétariat Général & Action Institutionnelle
Madame	Sylvain	LAMBERT	Directeur Assurance
Monsieur	Philippe	TALBOT	Directeur des Services au Sociétaire

Commissaires Aux Comptes

Titulaire

Cabinet MAZARS

Green Park III
298 allée du Lac
31670 LABEGE



Groupama
d'Oc

Partie II

Rapport De Gestion

Le **résultat après impôt** s'élève, pour l'exercice 2016, à **26 055milliers d'euros**.

Ce résultat, après retraitement selon les normes IFRS, produit une **contribution de la caisse régionale au résultat consolidé du Groupe de 37 554 milliers d'euros** et de 39 063K€ en intégrant les caisses locales dans le périmètre.

ANALYSE DES COMPTES

1. RESULTAT TECHNIQUE

▪ **CHIFFRE D'AFFAIRES :**

Si on considère l'ensemble des risques portés par Groupama d'OC, le chiffre d'affaires (cotisations acquises à l'exercice courant) sur douze mois est en régression (-0,8%) par rapport à 2015 du fait de l'accord national interprofessionnel de 2013 et d'événements conjoncturels en assurance récoltes. En effet :

- En assurance récoltes, le recul est très marqué (-18%) du fait de la résiliation d'un groupement important et de la diminution des capitaux assurés (cours des céréales bas, perte d'intérêt pour ce risque).
- En excluant ce risque de notre périmètre d'observation, le chiffre d'affaire affiche néanmoins, un léger recul (-0,1%). Cette évolution trouve son origine en assurances de la Personne, où le développement des produits comme la GAV, les assurances collectives, la dépendance ne compense pas le recul subi en santé individuelle (-3,4%) suite à l'accord national interprofessionnel de 2013.

Automobile :

Cette branche représente un peu moins de 30% du chiffre d'affaires et progresse régulièrement depuis 3 ans entre 1% et 1,5%.

Automobile de tourisme : deuxième risque le plus important en terme de chiffre d'affaires (plus de 16%), il poursuit sa croissance suite à la commercialisation en 2015 du nouveau produit « 4AS » et qui semble avoir redonné confiance au réseau commercial. Ainsi en 2016, dans un marché fortement concurrentiel, le parc assuré progresse de près de 1 000 véhicules.

TMA : la croissance est en recul, l'effet tarifaire 2016 étant inférieur à celui des années précédentes (gel des cotisations pour les tracteurs en 2016) et le parc assuré étant lui-même en diminution : - 2 500 tracteurs.

Flottes : le chiffre d'affaire de ce risque renoue en 2016 avec la croissance suite au développement positif du portefeuille en 2015.

RC Dommages aux biens :

Habitation : après une progression annuelle récurrente depuis quatre ans de +4.7%, celle-ci est moindre en 2016 (+0,6%) principalement du fait d'un taux d'aliment tarifaire inférieur aux années précédentes.

Globalement, les risques professionnels (agricoles, entreprises, collectivités) voient la matière assurable se contracter et le chiffre d'affaire régresser.

Assurances de la Personne (AP) :

Globalement cette branche est en recul (-0,6%) par rapport à 2015, combinaison de différents phénomènes contrastés :

- En santé individuelle la régression du chiffre d'affaire (-3,4%) est inhérente à la mise en place des contrats collectifs, obligatoires dans toutes les entreprises à compter du 1^{er} Janvier 2016.
- L'Accord National Interprofessionnel du 11 Janvier 2013 a été l'opportunité de développer notre portefeuille d'assurances collectives : la progression porte principalement sur la Santé Collective (près de +22% et +2M€) et, dans une moindre mesure, sur la prévoyance collective (+6,5% et 0,2M€)
- La GAV (Garantie des Accidents de la Vie) poursuit une croissance marquée en 2016 (+12%) et une progression de + 4 300 contrats supplémentaires.

▪ SINISTRALITE :

Le ratio S/C de l'exercice courant s'élève à 70,8% à fin décembre 2016, soit une amélioration de 0,9 point par rapport à fin décembre 2015. Il s'agit du meilleur taux enregistré par la Caisse Régionale depuis cinq ans.

Sur **les risques de masse**, on note pourtant une dégradation significative de ce ratio (+4,1 points) qui le ramène au niveau de l'exercice 2014.

Les principales causes et évolutions sont les suivantes :

- Automobile : la marge technique avant réassurance se dégrade de près de 11 points par rapport à fin décembre 2015 (+2 points par rapport aux années 2012-2014). Ce phénomène porte principalement sur la RC Auto avec un rapport S/C de 103%, à rapprocher de celui observé en 2014. Cette dégradation trouve son origine dans la survenance d'un sinistre excédentaire estimé à près de 26 M€ (un accident de la circulation intervenu le 3 janvier 2016 dans les Pyrénées Atlantiques dans lequel le passager (étudiant) a été très grièvement blessé).
- Les Assurances de la Personne présentent un ratio stable depuis 3 ans autour de 84%. Ce dernier prend en compte en prévoyance (IJ), un provisionnement réglementaire en complément du provisionnement dossier/dossier, jugé insuffisant en regard des lois statistiques.
- La responsabilité civile des professionnels : le niveau particulièrement bas de la charge des sinistres ouverts nous a incité à y ajouter une provision pour « sinistres à ouvrir » à hauteur de 3,8M€ (soit 18 points de S/C)
- Concernant la branche Incendie – Dommages aux biens, le S/C est en amélioration de 2,4 points pour s'établir en deçà de 70%.

Seule ombre au tableau : l'incendie des risques professionnels (portefeuille de 18M€) dont le S/C s'établit pour la troisième année consécutive à un niveau supérieur à 100% (S/C 2016 à 140%) avec trois sinistres importants : bâtiment abritant une ligne de tri sélectif des déchets ; bâtiment de stockage d'emballages d'une station fruitière ; séchoir d'une fabrique de granulés de bois.

Assurance Santé : ce risque représente plus d'un quart de notre chiffre d'affaire ; le ratio S/C se dégrade de 3,8 points par rapport à fin décembre 2015 du fait, à la fois de sa dégradation en Santé Individuelle mais également du poids croissant du portefeuille Santé Collective.

Risques Aléas: du fait de l'absence d'événements majeurs, ce portefeuille présente un niveau de rapport S/C très favorable (40%).

- Seul fait notable : une sinistralité en « aléas sur cultures », liée à des orages de fin Mai (événement des 27-28 mai)

- En catastrophes naturelles, nous ne déplorons aucun événement « inondations ». En revanche, les conditions climatiques de l'année (été et automne secs) nous ont conduit à provisionner des sinistres tardifs pour sécheresse sur la base d'une méthode de provisionnement affinée, basée sur les données météorologiques de pluviométrie.

▪ **BONI/MALI sur les provisions des exercices antérieurs :**

La liquidation des sinistres antérieurs en 2016 ressort en boni global de 43 547K€ brut de réassurance (vs 39 669K€ au 31 décembre 2015).

L'essentiel de ces boni sont réassurés en quote-part et bénéficient largement à la caisse régionale (29 248K€ en net de réassurance).

Les risques de masse concentrent ce boni avec 30 838K€, notamment en Assurances de la personne (10 861K€) et en Incendie (10 845K€).

Sur les autres risques, à noter :

- Un dégagement significatif sur le risque Tempête sur bâtiments : 8 397K€ sur l'exercice 2015 (événement de fin Août),
- Catastrophes Naturelles : le boni de 12 458K€ touche deux exercices 2014 & 2013 pour lesquels nous avons retenu les éléments communiqués par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) concernant les arrêtés sécheresse.

▪ **AUTRES ELEMENTS TECHNIQUES :**

Ce chapitre présente les évolutions des provisions complémentaires comptabilisées dans différentes branches de risques.

- Avec près de 34 500K€, la provision pour chargement de gestion se trouve majorée de 2 619K€ par rapport au 31 décembre 2015. En effet, le taux de chargement à appliquer aux provisions de sinistres a augmenté de 0,16 points du fait d'un volume de frais généraux sur sinistres en progression.
- La gestion des rentes affiche un résultat de – 7 896K€ contre – 8 793K€ au 31 décembre 2015:
 - L'augmentation des provisions mathématiques des rentes en cours de 9 193K€ est principalement imputable à la poursuite de la baisse du TME (0,64% au 31/12/2016 vs 1,25% au 31/12/2015 vs 2,07% au 31/12/2014 vs 2,44% au 31/12/2013 vs 3,00% au 31/12/2012 vs 3,25% au 31/12/2011)
 - La provision destinée à couvrir les revalorisations futures des rentes Assurances de Personne (hors Dépendance) non couvertes par les fonds gérés par GSA (dotée pour la première fois en 2013 pour 650K€) est maintenue au 31/12/2016 pour un montant de 555K€.
 - Le niveau plancher atteint par le TME fin 2016 n'a pas permis de reconduire la provision complémentaire visant à se prémunir contre une nouvelle baisse du taux. Cette provision s'élevait au 31/12/2015 à 391K€ (montant net de réassurance).
- Provisions sur risques dus à des éléments naturels :
 - Compte tenu des bons résultats techniques des risques éligibles à cette provision, la provision dite d'égalisation permettant de faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux risques à fort aléas (événements naturels, risque atomique, risques spatiaux, risques de responsabilité civile dus à la pollution, ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien) a fait l'objet d'une dotation de 11 970K€ (vs 7 389K€ fin 2015) ce qui porte le stock à fin 2016 à 19 359K€.

- La provision pour équilibre des risques n'a pas fait l'objet de dotation.

➤ Provisions sur risque Dépendance :

La dépendance est un risque qui se caractérise par des provisions constituées pour faire face à des rentes en service (PMR) ou en suspens (PSAP), et par une provision destinée à couvrir les engagements futurs, constituée sous forme de provision pour risques croissants (PRC).

Le Groupe a décidé de faire évoluer les modalités de provisionnement pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2016 afin de faire converger les différentes générations de produits. Ainsi, les hypothèses techniques (taux d'actualisation et lois de sinistralité) ainsi que les barèmes de PMR et PRC ont été revus pour les contrats Assurance Dépendance et Avenir Autonomie afin de les faire converger vers celles de Groupama Autonomie (produit commercialisé à compter de 2016).

- La provision pour risques croissants, calculée pour chacun des assurés, en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription, évolue de +1 290K€ (vs + 4 021K€ en 2015). Le montant total de cette provision au 31/12/2016 s'élève à 63 008K€.
- La provision permettant d'immobiliser une part des produits financiers de ce risque, est constituée sous la forme de fonds de stabilité qui a été fortement doté du fait d'un TME bas : 6 740K€ (4 467K€ en 2015 vs 2 510K€ au 31/12/2014 vs 426K€ en 2013 et 729K€ fin 2012)
- Provisions sur risque Construction : la provision pour sinistres non encore manifestés reste stable (+12K€) à 59 726 K€, l'assiette des sinistres en RC évoluant peu.

▪ **REASSURANCE des Caisses Locales**

Le solde de réassurance est favorable aux Caisses Locales pour 6 468K€, niveau supérieur de près de 7% à celui de 2015 (6 059K€). Ce poste représente une charge pour la caisse régionale de l'ordre de 0,9% de son chiffre d'affaire.

▪ **REASSURANCE de Groupama d'OC**

Depuis 2014, la réassurance des Caisses Régionales est construite selon un plan classique, homogène avec le plan de réassurance externe (parallélisme de fonctionnement des protections internes/externes) qui distingue, comme c'est le cas sur le marché, les principales branches : Auto/RC, RC des professionnels, Incendie, Assurance de personne, Tempête, Grêle

Elle est constituée de protections non proportionnelles intervenant sur l'origine des branches qui nécessitent ce type de couverture et d'une quote-part jouant sur le net de ces protections, généralisée à tous les risques.

En 2016, ce plan a connu quelques évolutions :

- Le relèvement du seuil d'excédent de sinistre de la branche « Auto-RC Vie privée » à 2 040K€ (vs 1 520K€ en 2015)
- La mise en place de modalités de réassurance spécifiques pour les produits commercialisés à compter de 2016, à savoir « Prairies » et « Groupama Autonomie »

En 2016, la réassurance auprès de Groupama SA représente une charge de 47 905K€ soit près de 7% des cotisations origine (vs 55 518K€ et 8% en 2015).

L'écart porte sur l'exercice courant qui représente une charge de 34 016K€ en 2016 vs 41 743K€ en 2015 :

- Le solde cédé sur les risques de masse est à l'équilibre en 2016 compte tenu de la survenance de 4 dossiers excédentaires alors qu'il représentait une charge de 26 540K€ en 2015, année particulièrement faste en terme de sinistralité grave.
- En risques à aléas, le constat est inversé : en 2016, le solde de réassurance est une charge de 25 002K€ du fait de l'absence d'événements climatiques alors que le solde 2015 est une charge de 5 770K€, reflet de la mise en jeu de la réassurance non proportionnelle sur l'orage-tornade de fin Août sur la région de Montauban.

La participation bénéficiaire sur la réassurance de quote-part des risques de masse et santé s'élève à 4 262K€ vs 2 955K€ en 2015 du fait des boni de provisionnement.

La prévision de résultat du pool de rétrocession s'établit à -30 500K€. C'est le portefeuille de la multirisques climatiques qui génère le plus gros déficit (-26 200K€) suite aux inondations fortement médiatisées de fin mai/début juin 2016 : « *D'intenses précipitations ont touché la moitié Nord de la France du 25 mai au 6 juin 2016 provoquant le débordement de nombreux cours d'eau, notamment dans les bassins de la Loire et de la Seine. Il pourrait s'agir du plus gros sinistre Cat Nat depuis la création du régime en 1982* » (www.ccr.fr)

La charge annuelle de l'assurance récoltes est de 430M€ pour le Groupe, générant un rapport sinistres/cotisations de 223%.

Au travers des mécanismes de rétrocession, (rétrocession de 50% au pool), les risques impactent les comptes de l'ensemble des caisses régionales.

Ainsi pour Groupama d'Oc, avec une part dans le pool de l'ordre de 13%, tous risques confondus, les opérations de rétrocession se traduisent par une perte de -2 704K€ (vs un produit de 2 707K€ en 2015 et des pertes de -1 954K€ en 2014 & -7 313K€ en 2013).

▪ **FRAIS GENERAUX :**

Les frais généraux nets (hors frais internes de gestion des placements) s'établissent à 152 448K€, en progression de 8 104K€ par rapport à 2015.

Les charges brutes s'établissent à 175 104K€, en progression de 6 400K€ par rapport à 2015.

- Charges du personnel (nettes de CICE, hors passifs sociaux) : à 100 340K€, ce poste représente 61,5% des frais généraux bruts. Il évolue de +4 116K€ par rapport à 2015.
 - Cette progression résulte principalement d'un renforcement des effectifs salariés avec la poursuite de la transformation de mandataires en salariés (30 en 2016). En parallèle, on constate une baisse du poste « allocations de gestion » (-1 469K€)
 - Cette évolution est aggravée par le déport sur 2016 d'une partie des primes commerciales 2015 suite à insuffisance de provisionnement dans les comptes 2015 (mali de 1 000K€).
- Les frais de gestion technique s'élèvent à 857K€ vs 2 001K€ en 2015 : les commissions de gestion versées aux MSA diminuent de près de 2 000K€ par rapport à 2014 du fait de la reprise de la gestion de la complémentaire santé au cours de l'année 2015.
- Le poste des coûts informatiques (deuxième poste de charges après les frais de personnel) progresse pour la deuxième année consécutive de 4,5% :
 - Une partie de cette progression est inhérente à la ré internalisation de la gestion de la complémentaire santé (augmentation des coûts de gestion du tiers payant)
 - Le deuxième point marquant concerne la prise en compte des premiers coûts liés au changement de notre outil de téléphonie au profit de la solution Groupe.

Les produits s'établissent à 21 549K€, en diminution de - 1 498K€ par rapport à 2015. *Pour rappel, en 2015, suite à la reprise du portefeuille des Landes à Groupama Centre Atlantique, nous avons enregistré un produit exceptionnel de 1 100K€.*

- Produits techniques : Il s'agit principalement de la rémunération de distribution des produits vie. Elle s'élève à 11 911K€, montant stable par rapport à 2015. A noter une rémunération significative sur la vente du produit Expertissimo (265K€ en 2016) et la Box habitat (58K€).
- Produits non techniques : le rémunération pour distribution des produits bancaires s'élève à 2 178K€, en diminution de - 618K€ sur l'année 2016, la rémunération sur encours ayant baissé de près de 20% (-400K€).
En parallèle, la distribution des certificats mutualistes à compter de Juin 2016 génère un produit de 334K€.

2. RESULTAT NON TECHNIQUE

▪ **RESULTAT FINANCIER :**

Il s'élève à 24 620 K€ (vs 24 232 K€ au 31/12/2015), soit 3,5% des cotisations.

L'année 2016 a été marquée par :

- la participation à l'augmentation de capital de Groupama SA le 18 février 2016 pour un montant de 93 144K€.

Elle a été financée de la façon suivante :

- Prélèvement sur la trésorerie : 58M€
- Portage tombées de coupons : 10M€
- Vente d'actifs Long Terme : 25M€

Ces opérations ont eu un impact important sur la réalisation du résultat financier ainsi que sur l'évolution de la structure de l'actif.

- le choix de maintenir une part Actions significative avec un objectif de recherche de rendement et en menant une gestion tactique de l'exposition de façon à profiter du niveau de volatilité élevée des marchés
- et, l'acquisition d'un nouvel immeuble de rapport à Neuilly/Seine.

Le résultat des valeurs mobilières est en forte augmentation à 23 158 K€ contre 19 709 K€ en 2015 :

- les revenus (coupons et dividendes) s'élèvent à 20 419 K€ (contre 16 372 K€ en 2015), et intègrent 1 862k€ de dividendes Groupama Holdings.
- le montant des plus-values (nettes de moins-values) sur cessions est de 4 760 K€ (contre 5 487 K€ en 2015)
- les charges financières s'établissent à 2 007K€ (contre 2 090 K€ sur 2015).

Le résultat pour les actifs immobiliers s'élève à 1 422 K€ contre 4 480 K€ en 2015 :

- en immobilier d'exploitation, un résultat de 1 540 K€ contre 1 079 K€ en 2015, prenant en compte 445 K€ de plus-values de cession contre 39 K€ en 2015.
- en immobilier de rapport, le résultat de -118 K€ (vs 3 401 K€ en 2015), et incluant 146 K€ de charges des forêts, comprend une moins-value de 38 K€ contre une plus-value de 3 211 K€ en 2015.
- le total des charges immobilières s'élève à 5 783 K€ contre 5 815 K€ en 2015.

▪ **RESULTAT EXCEPTIONNEL:**

Le résultat exceptionnel est une charge de 9K€.

Le niveau du résultat entraîne le déclenchement de la participation des salariés au bénéfice pour un montant de 459K€ (vs 524 K€ en 2015). Cette charge est comptabilisée en charge exceptionnelle.

▪ **IMPOT sur les SOCIETES :**

Le résultat fiscal, obtenu à partir du résultat comptable retraité (*écart de valeur liquidative sur OPCVM, subventions reçues non imposables, CICE...*), est un résultat bénéficiaire de 47 467K€ vs 44 448K€ en 2015.

Les retraitements se soldent par une réintégration de 5 023K€ en 2016 vs 2 732K€ en 2015.

Les principaux retraitements étant:

- la déduction du CICE pour 2 319K€ en 2016 vs 2 327K€ en 2015
- la réintégration du gain latent sur OPCVM (2090A) pour 7 373K€ vs 4 198K€ en 2015.

Le poste Impôts représente une charge de 15 887K€ (vs 16 487K€ en 2015) correspondant à l'impôt société 2016 (taux d'imposition résultant de 34,5%) diminué des produits d'intégration fiscale (Caisses Locales & Groupe).

3. BILAN :

Le total du Bilan s'élève à 1 850 949K€ (vs 1 782 319 K€ au 31/12/2015).

ACTIF :

Les placements s'élèvent à 1 261 601 K€ en valeur nette comptable (contre 1 226 571 K€ au 31/12/2015).

Compte tenu des opérations détaillées dans le résultat financier et notamment l'importance des arbitrages réalisés pour financer l'augmentation de capital de Groupama SA, la structure de l'actif a évolué et s'établit désormais comme suit :

- Les montants investis en obligations s'élèvent à 506 245 K€ (-16 166K€ par rapport au 31/12/2015)
- les actions cotées à 149 493 K€ (en hausse de 3 123K€ par rapport au 31/12/2015).

La trésorerie s'élève à 44 872 K€, non comparable à 2015 où le niveau élevé permettait de préparer l'augmentation de capital de Groupama SA.

♦ Hors actifs stratégiques, et en valeur nette comptable, la répartition de l'actif est la suivante :

- obligations (en direct ou sous OPCVM) : 64.40%
- actions (en direct ou sous OPCVM) : 19.00%
- trésorerie : 5.70%
- immobilier : 10.6%
- divers : 0,30%

PASSIF :

Les provisions techniques brutes s'élèvent à 970 814K€ vs 947 707K € en 2015, soit une augmentation de +23 107K€ (vs +20 176K€ en 2015).

- Les provisions pour sinistres restent stables par rapport à 2015 (- 916K€). Ce constat est la résultante d'évolutions contrastées :
 - l'augmentation de la provision statistique réglementaire en Assurances de personne (PROVAP) pour 3 402K€ (+47%), laquelle avait connu une diminution de - 2 194K€ en 2015 vs 2014,
 - la baisse de la provision pour sinistres tardifs de - 4 495K€ (-4,6%) du fait principalement de l'apurement des provisions pour tardifs sécheresse en CAT NAT des exercices 2013 & 2014 (-8 547K€),
 - l'augmentation des prévisions de recours (+2 426K€) suite à la mise en place d'un service dédié à la gestion des recours en automobile,
 - l'augmentation de la provision pour frais de gestion des sinistres suite à la hausse du taux (cf § *Autres éléments techniques*).
- Les provisions pour égalisation sont en forte progression (+ 14 220K€ soit + 115%) car les risques « événements naturels » (tempête sur bâtiments, grêle/aléas sur récoltes, catastrophes naturelles, ...) dégagent une marge nette de réassurance qui nous permet de doter la provision réglementaire « pour égalisation des résultats » à hauteur de 11 970K€.

- D'autre part, la dotation au fonds de stabilité dépendance (positionné en variation de provisions pour égalisation) reste importante (6 740K€ vs 4 483K€ en 2015) du fait d'un TME très bas.
- Les autres provisions techniques progressent de 10 287K€ (soit 6,2%) du fait :
- d'une hausse du provisionnement en rentes (+9 192K€), induite par la baisse du TME qui était à 1,25% fin 2015 pour s'établir à 0,64% fin 2016.
La provision destinée à couvrir les revalorisations futures des rentes Assurances de personnes (hors Dépendance) non couvertes par les nouveaux Fonds gérés par G.SA est maintenue (555K€).
A contrario, la provision visant à se prémunir d'une baisse de taux (TME), du fait du niveau plancher atteint par ce dernier, n'a pas été maintenue (- 391K€)
 - la provision pour risques croissants en assurance dépendance progresse de 1 290K€.

Les fournisseurs frais généraux se trouvent au passif du bilan pour un montant total de 77K€ (vs 51K€ en 2015). Les délais de paiement sont à 15 jours.

Les Capitaux Propres s'élèvent à 693 211 K€ fin 2016 (vs 646 837 K€ en 2015) en progression de 46 374 K€ (+7,2%) suite à :

- l'autorisation de l'ACPR d'émettre des certificats mutualistes à compter du 6 Juin 2016 qui viennent alimenter notre capital social de 20 365K€,
- l'affectation du résultat 2015 en report à nouveau (+ 24 815K€)

PERSPECTIVES 2017

L'amélioration du niveau du résultat ces dernières années, avec un ratio combiné autour de 96%, traduit bien les efforts engagés pour améliorer la marge technique.

Il s'agit maintenant de réactiver le développement du portefeuille, sans trop dégrader les marges techniques.

En effet, il nous faut compenser la réduction de notre chiffre d'affaire inhérente à l'érosion liée à la pyramide des âges, à la réduction du nombre d'exploitations agricoles mais aussi à la réglementation (par exemple, l'Accord National Interprofessionnel du 11 Janvier 2013 nous a conduits à enregistrer la perte d'un pan significatif de notre portefeuille Santé individuelle).

Pour cela, il nous faut accroître le volume des affaires nouvelles, à la fois auprès des clients en portefeuille mais aussi en conquérant des prospects par la recommandation de ces clients.

Un effort particulier doit être fait pour développer l'assurance de la personne (santé individuelle ou collective, garantie des accidents de la vie, prévoyance, dépendance...), en priorité sur le marché des jeunes retraités et celui des professionnels.

Un client qui nous recommande, c'est un client très satisfait. La satisfaction de nos clients est une préoccupation quotidienne des collaborateurs de l'entreprise. Nous avons la volonté de renforcer la formation de ceux-ci et leur motivation est clé pour la réussite de l'entreprise.

Le plan de marche 2017 s'organise autour de cinq projets prioritaires :

- Devenir l'un des deux assureurs préférés sur notre territoire :

Pour chaque collaborateur, servir le client est une mission qui requiert d'être attentionné, engagé et efficace.

De nombreux projets ont déjà été mis en œuvre : charte d'accueil en agence, amélioration de la qualité au téléphone (AQT), engagements de services, développement de services en matière de prise en charge du sociétaire après sinistres comme Auto Presto, FMB, développement du gré à gré en dommages électriques...

Les résultats des enquêtes révèlent une amélioration du taux de sociétaires satisfaits et très satisfaits, mais il nous faut continuer dans l'appropriation de l'esprit de service avec le projet ASC (amélioration de la satisfaction client) et mobiliser l'ensemble des collaborateurs.

Ce sera le cas en 2017 au travers du plan de formation de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise : Service Compris.

- Renforcer notre développement multicanal :

La distribution est constituée à la fois d'un réseau physique de proximité avec des conseillers, des plateformes téléphonique pour la vente et l'après-vente, d'un espace client internet.

La synergie entre Groupama Agence Directe et les agences s'améliore et il faut maintenant poursuivre pour augmenter la fréquence de contact des sociétaires.

De manière plus opérationnelle, il s'agit de :

- Promouvoir l'espace client : mettre à disposition du client l'ensemble des fonctions de l'application 'Toujours là pour moi' et développer l'utilisation par le client des services de cet espace (le « self-care »),
- Former l'ensemble des commerciaux à la vente par téléphone,
- Etre visible sur les réseaux sociaux: c'est le rôle de notre Community Manager et de la création d'une page FACEBOOK
- Améliorer les outils avec le remplacement de notre progiciel de téléphonie

- Poursuivre le développement de l'assurance de la personne :

En assurance Santé, la réduction brutale de volume de l'assurance individuelle liée à l'accord national interprofessionnel de 2013 a exacerbé la concurrence pour la conquête des contrats collectifs qui s'est faite à des tarifs très bas.

En outre, il existe beaucoup d'incertitudes sur l'évolution de ce marché, très sensible aux décisions des pouvoirs publics.

Le développement de l'assurance de la personne, une de nos priorités stratégiques, fait donc l'objet d'un plan spécifique.

- Augmenter notre part de marché :
 - En assurance collective (marchés des Professionnels et PME)
 - Sur le segment des seniors avec des offres adaptées à cette population, en particulier les « jeunes séniors », autour des événements de la vie : départ en retraite, déménagement, entrée en dépendance d'un proche
- Vendre davantage de contrats de prévoyance aux professionnels et entreprises.
- Renforcer notre offre de services à la personne, dont la téléassistance à la personne (offre NOE lancée en Février 2017).
- Maintenir la croissance avec les Garanties des Accidents de la Vie, le nouveau produit ' Groupama Autonomie'
- Vendre l'assurance 'Emprunteur'.

- Conforter notre place de leader en assurance agricole :

Sur ce marché, une concurrence de la part des « organismes agricoles » (coopératives, banque, ...) semble se développer alors que la production agricole traverse une phase difficile. Nous voyons émerger, en particulier, une offre des coopératives avec le courtage, d'abord pour l'assurance des récoltes, qui risque de s'étendre à l'ensemble des risques professionnels agricoles, voire à ceux de la vie privée.

Nous avons mis en place l'organisation ad-hoc en créant un middle office et une équipe pour la prévention, l'analyse, la sélection des risques agricoles.

Nous contribuons activement, en tant que caisse régionale référente au sein du Groupe, à l'innovation sur ce marché (sondes à fourrage, drones, couverture du risque de prix des productions agricoles, contrat Prairies...).

Il nous faut maintenant activer ces leviers, apporter au sociétaire des conseils pertinents et conforter le lien affinitaire avec ce sociétariat.

- Faire de Groupama d'OC une entreprise apprenante :

Avec une concurrence accrue, une exigence de qualité encore plus forte de la part des clients, l'entreprise doit pouvoir compter sur des salariés compétents et motivés, aptes à apporter à nos clients les services attendus.

Chaque collaborateur doit avoir l'envie de s'investir dans sa fonction et viser l'efficacité globale des services apportés par les différentes directions, dans un esprit de coopération.

Nous orientons donc les actions sur deux axes :

- Développer l'autonomie des collaborateurs : définir des niveaux de délégation au sein des middle-offices, octroyer des marges de manœuvre aux gestionnaires/commerciaux..,
- Axer les formations sur l'esprit satisfaction client et sur les échanges inter-métiers (« Vis ma vie »)

Pour réaliser ces objectifs, Groupama d'Oc dispose d'une très bonne solidité financière et surtout d'atouts humains incomparables, au travers de ses élus mutualistes, de ses secrétaires mandataires et de ses salariés.

Le rapport RSE fait l'objet d'un rapport spécifique.



Groupama
d'Oc

Partie II

Annexe

Rapport RSE

SOMMAIRE

1. Groupama, un groupe mutualiste, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

2.1. Agir en partenaire responsable et durable de nos sociétaires et clients

2.2. Contribuer au développement des territoires et de la société civile

2.3. Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur

2.4. Agir pour l'environnement

2.5. Relations avec les parties prenantes

2.6. Loyauté des pratiques

3. Table de concordance et note méthodologique

3.1. Informations sociales

3.2. Informations environnementales

3.3. Informations sociétales

3.4. Note méthodologique

4. Contexte législatif et procédure générale

1. Groupama, un groupe mutualiste, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

Au travers de ses marques complémentaires, ancré dans les territoires, le groupe Groupama forge son identité sur des valeurs de proximité, engagement, performance et solidarité, plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant de construire dans la durée la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance et financière de protection des vies et des biens, prévention, investissement responsable, etc, mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la durée de la vie humaine, l'étude du dérèglement climatique, les réseaux de soins... Le groupe et ses entreprises s'inscrivent dans une vision de long terme.

La RSE donne des leviers de performance globale pour le groupe et ses entreprises : engagement des collaborateurs, développement du business, réduction des coûts, ancrage territorial/qualité des relations avec les parties prenantes et image et participe pleinement à la performance de notre groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés...), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables...) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions. La RSE contribue ainsi de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication...).

Le **nouveau cycle de communication marque Groupama**, qui a démarré en septembre 2016 et qui met l'accent sur l'identité mutualiste, ses valeurs et ses engagements sociaux/sociétaux, est particulièrement en phase avec la RSE.

Groupama se donne tous les 3 ans un plan dans lequel s'inscrivent les acteurs du groupe (nouveau en 2016 : diffusion à tous les collaborateurs de la **charte éthique** renouvelée. Le management de la RSE témoigne de l'intégration du développement durable à la stratégie d'entreprise.

La direction RSE, rattachée à la DRH Groupe pour davantage de transversalité, impulse et coordonne la politique RSE dans le groupe. Elle anime notamment un réseau de 50 correspondants issus de l'ensemble des entités (caisses régionales, filiales françaises et internationales, GIE informatique et logistique) qui participent à l'élaboration des plans d'actions et échangent sur leurs bonnes pratiques.

La **transformation de l'organe central de Groupama en Caisse nationale de réassurance mutuelle agricole**, Groupama réaffirme ainsi son identité mutualiste ancrée dans les territoires et simplifie sa structure centrale, mettant en cohérence son organisation et ses valeurs au service des sociétaires et clients.

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

Fort du bilan de sa première stratégie RSE (2013-2015), le groupe s'est doté en 2016 du 2^{ème} plan d'action triennal du groupe pour les années 2016-2018. L'objectif de ce plan-cadre est de définir des axes de progrès dans lesquels s'inscrivent les entreprises de groupe.

Le comité d'éthique du groupe pilote de la stratégie RSE a validé le 16 novembre 2016 les orientations prioritaires à venir.

Groupama d'Oc participe pleinement à cette stratégie, en s'intégrant dans la démarche globale groupe et en y apportant des spécificités liées à son activité ainsi qu'à son implication.

2.1. Agir en partenaire responsable et durable de nos sociétaires et clients

Ancré dans la modernité et le mouvement, le groupe Groupama développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, dépendance, assistance, adaptation aux changements climatiques.

Intégrer une forte valeur ajoutée sociale et environnementale dans les produits et services est un enjeu d'avenir. Groupama d'Oc s'engage avec le groupe à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de ses offres d'assurances, bancaires et dans la gestion d'actifs, ainsi qu'en développant une relation responsable avec ses sociétaires et clients, fondée sur le conseil et la prévention.

- **Offres assurances et banque**

Offres répondant à des enjeux sociaux et sociétaux

L'accessibilité.

Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, le groupe a développé dans ses offres des formules pour les budgets modestes. Le réseau de soins SEVEANE a été amélioré, tarif préférentiel sur l'optique, une proximité renouvelée avec les opticiens (depuis 2016 réseau de 3 500 opticiens). Depuis 2013, les « Indispensables », de nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire santé individuelle Groupama Santé Active ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations de « coups durs ». En santé collective, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), Groupama avec ses 55 000 affaires nouvelles se positionne en première place.

Dans le même esprit, il existe également des offres « Mini » ou « Essentielle » en assurance auto. Depuis 2015, Groupama élargit sa gamme d'offres de base avec une déclinaison sur les contrats multirisques habitation.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le groupe a adapté sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, aux plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. Depuis 2014, il existe une option spécifique pour protéger les Professionnels au sein de la GAV Vie Privée.

La protection sociale durable.

En assurance complémentaire santé, le groupe s'engage: d'une part, il a été le premier assureur à adhérer au dispositif Optique solidaire (pour les assurés de 60 ans aux revenus modestes); il est aujourd'hui l'un des assureurs sélectionnés pour proposer des contrats aux bénéficiaires de l'aide à l'achat d'une complémentaire santé (ACS) ; d'autre part, il s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux «contrats responsables» qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires.

En 2016, une nouvelle offre dépendance a été déployée, apportant une panoplie de services très fournie en dépendance de l'assuré, mais aussi pour protéger celui qui se trouve en situation d'aidant.

En 2016, un partenariat avec le site *Bienmangerpourmieuxvivre*, espace réservé pour les assurés Groupama et Gan avec des services complémentaires a été déployé.

Les dirigeants de TPE/PME peuvent souscrire rapidement à une assurance santé pour leurs salariés, de plus, un partenariat Groupa-Agrica a été mis en place afin de diffuser et améliorer la protection sociale des salariés du monde agricole.

Les contrats santé proposent le tiers-payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins (Sévéane), en optique notamment. A noter les services d'assistance très fournis procurés par le groupe: assistance à domicile dont soutien 'jeune maman', aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc.

Depuis 2015, une assurance dédiée aux seniors a été lancée avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le renforcement des remboursements des audioprothèses. Une offre de téléassistance pour les seniors est déjà disponible depuis longtemps et continuera à être développée via la « maison connectée » et constitue une réponse aux enjeux directement liés au vieillissement de la population, les risques de dépendance et le maintien à domicile.

En janvier 2016, l'offre RoadCoach (Amaguiz) basée sur une tarification comportementale, et l'appli mobile EiverMiles récompense les bons conducteurs.

Via ses offres, le groupe encourage ses sociétaires et clients à adopter des comportements respectueux de l'environnement ou à mieux se protéger des aléas climatiques.

Les particuliers.

L'assurance automobile et l'assurance habitation notamment.

L'assurance auto « Pay As You Drive » (l'assurance en fonction des km parcourus) ou encore les offres de type « petit rouleur » sont liées à une utilisation plus restreinte de l'automobile et donc avec un effet positif sur la consommation et l'environnement. Par ailleurs, une offre « Pay How You Drive » a déjà été lancée à l'international, et en France à partir de la fin de l'année 2015, afin d'encourager une conduite moins dangereuse et plus économe. Ce dispositif repose sur l'utilisation d'un boîtier électronique installé dans la voiture et couplé à un smartphone. Ce capteur permet de recueillir des informations sur le style de conduite (virages, coups de freins, accélérations), l'usage et la fréquence d'utilisation du véhicule. Ces indicateurs entreront en compte dans le calcul de l'éventuelle réduction tarifaire accordée.

En assurance habitation, de nouvelles offres répondent aux enjeux écologiques avec l'inclusion dans les contrats multirisques de la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables. Pour les appareils ménagers, Groupama a lancé dès 2009 la première formule de rééquipement à neuf écologique. Ces contrats encouragent ainsi nos sociétaires et clients à adapter leur logement aux défis environnementaux de notre société. L'arrivée de la « maison connectée » ouvre également des perspectives intéressantes dans le domaine de la gestion de la température ou de l'énergie.

Par ailleurs, Groupama Banque et le site *PrimesEnergie.fr* sont associés depuis 2014 pour rendre plus accessible le financement de rénovation énergétique des particuliers.

La poursuite du développement de la **Box Habitat**.

L'agricole.

Assureur engagé, organisme professionnel agricole, le groupe Groupama est un acteur majeur de l'assurance agricole (65% du marché agricole français) et de la recherche de nouvelles solutions, notamment dans la gestion des risques liés à l'environnement. Citons d'une part l'offre multirisques qui propose un dispositif complet de gestion des risques pour les agriculteurs, qui comporte notamment des garanties de prise en charge de dommages environnementaux ainsi que d'assurances spécifiques dédiées aux énergies renouvelables (comme la méthanisation). D'autre part, Groupama s'est mobilisé en 2016 à travers l'offre MRC groupe (lancée en 2015), aux côtés des agriculteurs suite aux intempéries.

Enfin, nous restons à l'écoute des évolutions sociétales sur l'économie collaborative qui améliore l'empreinte écologique. Dans ce cadre, Groupama d'Oc a construit la réponse assurantielle de Web Farm Up, première plateforme en ligne de partage de matériel agricole.

Le 18 janvier 2016 lancement de l'offre « Prairies », contrat d'assurance des prairies face aux événements climatiques, notamment sécheresse et déficit de température

Le 15 octobre 2016 « Objectif Stabilité »: nom de l'assurance "chiffre d'affaires" lancée en test par Groupama, permet à l'exploitant de protéger rendements et prix.

Le groupe, organisme professionnel et expert dans la gestion des risques agricoles, est totalement partie prenante de la réflexion autour de la PAC 2020.

Les entreprises et collectivités.

Le groupe développe de nombreuses solutions en multirisques et en responsabilité civile en matière d'environnement, qui font l'objet d'études préalables de risques. Sont prises en compte ainsi dans l'analyse du risque le développement des nouvelles technologies énergétiques. Par ailleurs, le groupe a lancé en 2015 en pilote pour les entreprises, un système de gestion des flottes à partir des modes de conduite, grâce à la télématique embarquée, qui permettra notamment de favoriser la conduite économe. Pour les collectivités, le groupe a proposé à l'ensemble de ses assurées le service « Predict » face aux aléas climatiques, aujourd'hui étendu aux particuliers et aux entreprises (voir ci-dessous Prévention), ainsi qu'une offre de télésurveillance Activeille Communes.

Groupama d'Oc est très attentif à la qualité du conseil et de la relation de proximité du suivi des besoins jusqu'à la gestion des situations de sinistre, source de confiance réciproque avec les sociétaires et clients. En cas de survenance d'intempéries notamment, les équipes de Groupama d'Oc se mobilisent sur le terrain et au téléphone.

▪ Prévention

En 2015 et 2016, le Groupe a célébré ses **60 ans d'actions de prévention**. Cet événement a donné lieu à une signalétique spécifique Groupe et à la **réalisation d'un film par Groupama d'Oc**.

La politique prévention du groupe Groupama se traduit par un engagement concret dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité économique, sociale et environnementale: la protection des biens et des personnes, mais aussi la pérennisation des entreprises et la préservation de l'environnement. Portée par les convictions fortes des administrateurs mutualistes et des salariés, elle privilégie anticipation et actions de long terme, au service de nos sociétaires et clients.

Les actions de prévention menées par les équipes du Groupe sont diverses, de la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme...) à la prévention institutionnelle auprès du grand public, sociétaires ou non (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des accidents domestiques, conférences sur des thèmes de santé...).

La prévention a pris corps au fil du temps à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, sur l'ensemble des risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au Groupe, source d'expertise et de légitimité: intégration de moyens dédiés (équipes de préventeurs, centres Centaure...), partenariats d'excellence (Predict, Météo France, Gendarmerie nationale, sociétés d'autoroute, Pompiers, médecins...) et actions de proximité grâce à un maillage exceptionnel du territoire.

Groupama développe et développera de plus en plus des services de prévention en lien avec l'essor des objets connectés (notamment via l'auto, l'habitat, la santé, chez les jeunes, seniors, professionnels dont les agriculteurs, entreprises...).

Quelques exemples:

- Lancement de l'application « Groupama, ma prévention météo » pour les bénéficiaires (entreprises et particuliers) enregistrés sur l'application « Groupama, toujours là »
- #CestAprevoir lancement de la première campagne de communication du secteur de l'assurance qui évolue "en temps réel" sur Twitter. Anticipant les sujets d'intérêt du lendemain, Groupama relaie ainsi sur un ton adapté des conseils de prévention ou des offres et services de la marque.
- Partenariat Groupama / Crédit Mutuel Arkéa : lancement d'un plateau de veille commun dédié à la téléassistance aux personnes et à la télésurveillance des biens, ainsi que d'un centre de R&D pour enrichir les offres liées aux services connectés à la maison et à la santé

Les actions de prévention du Groupe et de Groupama d'Oc concernent 5 grands domaines : la santé, la sécurité de la route, les risques domestiques, la prévention agricole et les risques industriels et des collectivités.

Le site Internet vivons-prevention.com reprenant de nombreuses initiatives est en ligne depuis 2011.

Plus spécifiquement, lors des Assemblée générales de caisses locales 2016 de Groupama d'OC, plus de 17 000 sociétaires ont pu être sensibilisés au don d'organes, thème principal abordé en 2016. Ce thème en lien avec notre métier d'assureur santé avait une vocation citoyenne (le sujet est mal connu par nos concitoyens) et le dessein de permettre l'accroissement du nombre de donneurs notamment insuffisant par rapport aux besoins. Cette initiative a permis notamment le témoignage de greffés et une relation avec de nombreuses associations départementales.

Les Caisses Locales de Groupama d'Oc, pilotées par nos animateurs institutionnels, commandent des objets de préventions utiles aux sociétaires, le montant global de ces achats s'élève à 149 073 € en 2016. Nous retrouvons là des sondes à fourrage, des panneaux de signalisation, des détecteurs de fumée, des gilets de signalisation, des trousse de secours....

En 2016, le nombre de missions effectués par les préventeurs de Groupama d'Oc (animateurs institutionnels) s'élève à quasiment 768.

Prévention Santé

Dans le domaine de la santé, le groupe Groupama inscrit son action dans une culture de la prévention en prenant en charge de nombreux actes de prévention, remboursés ou non par le régime obligatoire et s'investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés.

L'offre Groupama Santé Active prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, le remboursement des vaccins non remboursés par la Sécurité sociale, un bilan gratuit annuel de prévention bucco-dentaire, la prise en charge de vernis fluoré pour les enfants, le sevrage tabagique, la prise en charge de médicaments antipaludéens en cas de voyage...

De nouvelles garanties de prévention pour les assurés âgés de 55 ans et plus ont été intégrées dans le produit Groupama Santé Active, notamment en dentaire et pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Les conseils de prévention de Groupama auprès des sociétaires et non sociétaires sont présentés à la fois lors des conférences santé (sur des thèmes tels que la nutrition, le sommeil, l'élimination des facteurs de risques comme le tabac ou l'alcool...) et par le biais du site *groupama.fr* sous forme de guides et de dossier santé sur des thèmes variés.

Le site internet *www.bienmangerpourmieuxvivre.fr* apporte des conseils pour mieux se nourrir. Des rubriques spécifiques sont dédiées aux personnes âgées, aux enfants, aux femmes enceintes et aux sportifs. Groupama et Gan soutiennent ce site internet édité par « Saveurs et vie », spécialiste du portage de repas personnalisés à domicile et de la prise en charge nutritionnelle. Des rubriques pratiques (le panier de saison, par exemple) et ludiques sont exclusivement réservées aux assurés Groupama.

Groupama d'Oc, à travers les Assemblées Générales de Fédérations, de son côté a sensibilisé 800 personnes dans le domaine de nutrition avec le concours de Jacques Fricker, nutritionniste reconnu.

A signaler également un partenariat existant entre la Fédération Groupama de l'Aveyron et un Comité œuvrant dans la lutte contre le cancer.

Groupama d'Oc à travers l'action « Plantons pour l'avenir » contribue enfin à la préservation de notre environnement.

Sécurité routière

La politique de Groupama en matière de prévention routière, développée depuis plusieurs décennies, s'est étendue à tous les publics et âges de la vie. Des plus jeunes dès l'école aux seniors, les entreprises du Groupe ont mis en place toute une panoplie d'actions.

Les onze centres Centaure sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ils proposent des stages de prévention à la sécurité routière grâce à la reconstitution des accidents « en situation réelle », et incluant en outre un module d'éco-conduite. En novembre 2013, la Direction de la Sécurité routière, Groupama et l'association Centaure ont renouvelé la charte de sécurité routière, qui propose aux conducteurs une formation post-permis de conduire de qualité, pour une conduite plus sûre et responsable.

En 2016, lancement de l'application « Centaure 360° ». Groupama et Centaure ont misé sur la réalité virtuelle comme outil pédagogique pour informer et immerger les utilisateurs de smartphones dans l'univers de la prévention et du perfectionnement à la conduite.

Sur les deux centres Centaure du territoire Groupama d'Oc (Bruguières & Saint Paul Les Dax), l'activité recensée est regroupée dans le tableau ci-après **6 799** stagiaires en 2016, en ce qui concerne les collaborateurs Groupama d'Oc, **84** personnes ont pu suivre une formation Centaure.

Formation à la conduite dans les centres Centaure	2015	2016*
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaures	5 915	6 799

** La période de référence en 2015 était du 1^{er} novembre 2014 au 31 novembre 2015. Suite à un changement de méthode de collecte, la période de référence est désormais du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016*

Groupama d'Oc en 2016 a été particulièrement dynamique dans le domaine de la sécurité routière. Plus de 10000 personnes ont pu assister à différentes sensibilisations: des remises à niveau du Code de la route (Aveyron, Cantal), subvention contrôle technique (Corrèze), stages Centaure (Ariège), pistes 10 de conduite jeune (8 départements) et 10 de conduite rurale (4 départements), actions auprès de Génération Mouvement(Lot).

A signaler le caractère très novateur de ces remises à niveau du Code de la route développées notamment dans le Gers et les Pyrénées Atlantiques à une époque où la formation continue en sécurité routière n'est pas exigée par les Pouvoirs Publics. Celles-ci ont été plébiscitées par nos publics.

Risques domestiques

Les risques domestiques causent chaque année en France plus de 19 000 morts. Les initiatives de Groupama visent à encourager les comportements préventifs et de secours. De nombreuses actions sont menées localement, comme des réunions d'information sur les « accidents de la vie », sur les risques incendie et sur l'utilisation des extincteurs et des défibrillateurs, ou des opérations du type « la maison de tous les dangers ». Groupama publie également des fiches thématiques sur les risques du quotidien, comme la sécurisation des piscines privées et des aires de jeu, ou le décodage des pictogrammes de danger. Nos actions sont conduites via des partenariats locaux avec des acteurs aussi variés que l'INREPS, Générations mouvement, La Croix Rouge, Familles rurales, Foyers ruraux.

En 2016, Groupama d'Oc a sensibilisé de nombreux sociétaires aux risques domestiques, principalement sur les vérifications et manipulations d'extincteurs, subventions de détecteurs de fumée (Corrèze, Gers...) gestes de 1^{er} secours(Creuse), subvention de ramonages de cheminée et de réfection d'installation électriques (Cantal)...

A signaler également pour la 2^{ème} année consécutive, Groupama d'Oc a participé à la sensibilisation de surveillance des jeunes enfants sur les plages des Landes et des Pyrénées Atlantiques pendant l'été 2016 avec le concours des CRS.

L'année 2016 enfin a été consacrée à une vaste sensibilisation à la Box Habitat, dispositif de lutte contre le vol et l'incendie. 1700 box ont ainsi été commercialisées auprès des sociétaires. Ce dispositif fait suite à de vastes actions de sensibilisation au détecteur de fumée et au vol en habitation initiées au cours des années précédentes.

Prévention agricole

En prévention agricole, Groupama d'Oc a sensibilisé nos sociétaires sur la prévention vol dans les exploitations agricoles (réunions d'information Gers 150 personnes).

Dans le cadre des Assemblées Générales de Fédérations, Louis Bodin, météorologue a pu sensibiliser 1 800 personnes sur le sujet de «mieux connaître la météo». Axée sur le monde agricole, ces 9 réunions ont également permis d'informer un public plus large.

Dans le cadre de la lutte contre les incendies liés à la fermentation des fourrages, Groupama d'Oc a également réalisé en 2016 un «test sondes fourrages». Celui-ci consiste à tester et financer 100 sondes à fourrage expérimentales afin de vérifier l'efficacité du dispositif. Le montant de cette opération s'élève à **48 840 €**. Ces tests ont été réalisés dans 4 départements : Cantal, Corrèze, Aveyron, Htes-Pyrénées. Ils ont permis d'associer des exploitants agricoles élus de Groupama d'Oc. Le bilan réalisé en fin d'année nécessite une poursuite de ce test en 2017.

L'objectif est pour le futur via l'usage de dispositifs fiables de limiter ce type d'incendie généralement couteux et grave dans le fonctionnement de l'exploitation agricole.

Entreprises et collectivités locales

Groupama soutient une démarche de prévention des risques professionnels, environnementaux, etc. auprès des industriels et des collectivités locales, afin d'appréhender leurs vulnérabilités et les diminuer, dans une approche « sur mesure ». Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

Le dispositif équipe aujourd'hui plus de 18 000 communes. Groupama est le 1^{er} assureur des communes de France et prévient en plus des inondations, les risques de tempêtes, de submersion marine, ou de fortes chutes de neige. L'information fournie par Groupama Predict est personnalisée et délivrée en temps réel par Internet ou SMS. De plus, une application *Groupama-Predict* vient d'être élaborée ; elle délivre des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène à risque : rappels de vigilance météo, expertises hydrométéorologiques, consignes de sauvegarde.

Groupama d'Oc soutient financièrement l'équipement de Collectivités Locales en défibrillateurs (exemple des Htes Pyrénées en 2016). Cette action vise à accompagner les Municipalités dans la lutte contre les accidents cardiaques. Ces subventions d'équipements sont souvent accompagnées de formations de responsables d'associations. On peut estimer à plus de 400 les défibrillateurs subventionnés par des caisses locales Groupama depuis 5 ans (action notoire de la Corrèze).

A Groupama d'Oc, l'activité de prévention des risques d'Entreprises est principalement orientée vers les entreprises exposées de par leur activité et/ou l'importance des capitaux assurés (risques sensibles) aux risques d'incendie et d'explosion:

Entreprises et Collectivités	2015	2016
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	128	119

→Réaliser des visites de prévention destinées à

- faire un diagnostic qualitatif des entreprises en regard des risques auxquels elles sont exposées,
- restituer et conseiller les décideurs de l'entreprise sur les solutions d'amélioration visant à supprimer/réduire les risques.
- assurer un suivi périodique de ces dossiers,

→Diffuser aux entreprises clientes, toutes informations et conseils permettant de prévenir différents risques (Vols, Dommages électriques, ...)

→Conseiller les **Entreprises sinistrées** de manière à intégrer les éléments de réduction des risques lors de la reconstruction.

→Former et sensibiliser les **collaborateurs** à toutes les problématiques de prévention.

Prévention auprès des collaborateurs des entreprises du groupe

Des actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou à la sécurité sont également proposées aux collaborateurs de Groupama d'Oc, **379** personnes ont été sensibilisées à différentes thématiques

- **295** collaborateurs formés sur le Droit, prévention et sécurité au travail
- **84** collaborateurs formés sur les risques routiers

▪ **Une gestion responsable des actifs**

Le groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis quinze ans dans la promotion de l'Investissement responsable dont l'Investissement socialement responsable (l'ISR), notamment à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière. Groupama d'Oc confie 2/3 de ses actifs à la filiale de gestion d'actifs du Groupe.

Plus généralement, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement.

Le groupe produira pour la première fois, au cours du 1^{er} semestre 2017, un reporting «ESG et climat», présentant la manière dont le groupe intègre les critères Environnement, Sociaux, Sociétaux et de Gouvernance dans le choix de ses investissements, et sa contribution au financement de la transition énergétique.

2.2. Contribuer au développement des territoires et de la société civile

La structure décentralisée du groupe favorise un fort ancrage territorial et contribue au développement des régions. Pour l'emploi, le groupe Groupama organise notamment depuis 5 ans des Jobmeetings dans toute la France, Groupama d'Oc y participe activement en étant présent sur des Forums au Parc des expositions de Toulouse, Forum pôle Emploi sur Cahors et Ussel ainsi qu'à l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan de Toulouse.

Le groupe a été récompensé pour ses Jobmeetings 2016 lors de la 8^{ième} édition du Grand prix de la créativité RH.

▪ **Développement économique et initiative dans les territoires**

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, les entités du groupe développent sur le terrain des partenariats qui facilitent, encouragent, entourent l'initiative et favorisent l'emploi et contribuent au développement économique local.

La 2^{ème} édition des Prix «Groupama Créateurs de confiance» a récompensé, le 22 juin 2016, 6 initiatives et actions innovantes qui contribuent à créer de la confiance au sein de la société française.

Ceci est possible et efficace grâce à l'ancrage local de Groupama d'Oc avec une interaction entre les acteurs de terrain, qui permet d'avoir une connaissance fine des besoins :

- Dans le domaine agricole – avec l'accompagnement complet sur le terrain, grâce aux nombreuses initiatives locales des élus mutualistes, de tout le cycle d'activité des agriculteurs: parrainage et soutien à l'installation, formation et information, gestion des coups durs, participation à des initiatives de progrès social -lié à la santé notamment-, promotion des métiers de l'agriculture -dont partenariats avec des lycées agricoles-... Ces actions sont menées notamment en partenariat avec les Chambres d'agriculture (où Groupama est représenté), les associations et fédérations professionnelles liées aux filières, les JA départementaux et FDSEA. Les fédérations départementales de Groupama sont représentées au sein des DDT et Safer.
- Dans le domaine des TPE-PME – avec l'accompagnement des entrepreneurs et le soutien à l'emploi régional, sous l'impulsion des entreprises du groupe et de leurs réseaux commerciaux : dans le cadre de partenariats déclinés en région avec les experts-comptables, les CCI, les CGPME territoriales, les chambres de métiers, les réseaux de la CAPEB; de partenariats avec des structures ou réseaux qui aident ceux qui veulent entreprendre ou reprendre une affaire (Initiative France et les « plate-forme d'initiatives locales », Réseau Entreprendre...).
- Autour des projets solidaires et de l'initiative économique locale, comme
 - favoriser le commerce de proximité grâce au digital avec la création en 2013 d'un premier réseau de proximité qui met en relation les particuliers avec les sociétaires-entrepreneurs locaux (Granvillage) ;
 - soutenir des plateformes de crowdfunding qui permettent le financement de divers projets;
 - créer des partenariats avec des écoles pour faire connaître le monde l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi; aider des associations au service de l'emploi ou de l'insertion... Groupama a signé en 2015 la charte Entreprises & Quartiers, en faveur des quartiers prioritaires; Groupama Paris Val de Loire est la caisse pilote: elle déclinera des actions dans ses départements.

▪ **Les engagements autour du « Vivre ensemble »**

Groupama apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général...) autour de 3 thèmes principaux :

Santé et handicap

- La santé (hors maladies rares): un engagement significatif des entités dans la lutte contre le cancer, via notamment des marches ou courses à pied (comme «La Parisienne») et pour le handicap mental (comme les courses de relais avec l'association «Special Olympics») et une participation à divers challenges sportifs, associant santé et sport ou nature. D'autres engagements ont été pris autour du thème de la santé: soutien aux malades du SIDA ou aux enfants hospitalisés, promotion du don du sang, soutien à la recherche sur la psychomotricité, etc.
- Le handicap : mises en place par les entreprises d'actions en faveur des personnes en situation de handicap, au-delà de l'emploi de personnels handicapés et du recours aux ESAT; diverses formes de partenariats: soutien à des associations de formation de chiens pour aveugles, à Handisport, à Handicap International, achat de matériel pour personnes handicapées, soutien à l'insertion, places de spectacles...

Mécénat culturel

Des engagements autour de la 'culture des terroirs': partenariats pour des manifestations qui valorisent les produits et les traditions de la terre ou du monde rural; d'autres engagements plus traditionnels: sur la musique, le patrimoine (soutien à des expositions ou musées, à des restaurations locales, etc.). En complément des sommes versées au titre du sponsoring et des manifestations/partenariats, Groupama d'Oc finance également des actions de mécénat.

Solidarité

L'humanitaire et la solidarité: les actions de solidarité sont très diffuses et multiformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général ou humanitaires (collecte pour Noël, soutien aux victimes civiles de catastrophes, à des associations familiales ou caritatives...); des actions liées au développement international, notamment pour l'Afrique. Une action historique du pôle mutualiste : Solidarité Madagascar, depuis plus de 20 ans, en partenariat notamment avec Générations Mouvement

- Des opérations type «Coups de cœur» sont des initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires.

Groupama d'Oc soutient depuis plusieurs années des actions éducatives et agricoles à Madagascar, avec le déplacement régulier d'élus.

Le montant alloué au titre du mécénat hors maladies rares, pour Groupama d'Oc s'élève à **34 785 €**

En ce qui concerne les relations entretenues avec les établissements d'enseignement, de nombreux partenariats sont noués entre nos Caisses régionales ou filiales et les établissements de leur région ou bassin d'emploi: interventions pédagogiques ou conférences, sponsoring, accueil de stagiaires et d'alternants, simulation d'entretiens et participation à des jurys, présence sur les forums d'emploi, soutien de chaires d'enseignement.

• **La lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé**

L'engagement du Groupe dans les maladies rares au travers de la Fondation Groupama pour la santé, illustre parfaitement les valeurs mutualistes qui sont les siennes de solidarité, de proximité et de confiance.

Le 20 octobre dernier, le Groupe a reçu le Prix de l'innovation sociale 2016 remis à Fondation Université de Strasbourg pour son projet de création d'un espace de référence dédié à l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) Poursuite du partenariat avec l'hôpital Necker pour l'« optimisation du parcours de vie des enfants atteints de maladies rares » établi pour une durée de 3 ans de 2015 à 2017.

Bilan des balades solidaires pour l'ensemble du groupe pour un montant collecté de près de **243 000 €**

Un engagement fort depuis 2000

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont touchées par les maladies rares: «rares» car chacune de ces 7 000 pathologies touche moins de 30 000 patients. Mais, au total, elles concernent en France 1 personne sur 20. Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général, en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

La Fondation Groupama pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, considérée comme l'une des trois priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Les trois actions prioritaires de la

Fondation pour les trois dernières années ont été: de maintenir à un niveau important le soutien à la recherche, d'accroître la sensibilisation des collaborateurs à la cause des maladies rares et de développer des actions de proximité avec les élus vers les associations et les chercheurs sur les territoires.

Les trois missions de la Fondation

Encourager la recherche avec notamment l'attribution, chaque année, d'une «bourse de l'Espoir» d'un montant de 100 000 € sur 3 ans à un jeune chercheur.

A partir de 2017, et ce pour la première fois, c'est un laboratoire de recherche qui percevra une aide de 500 000 € étalée sur 5 ans.

Favoriser le diagnostic par la diffusion des connaissances sur les maladies. Pour ce faire, la Fondation aide notamment les associations à communiquer sur ces maladies au travers de supports d'information, la réalisation de leur site internet et l'organisation de forums "maladies rares". Ces deux dernières actions sont réalisées avec Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et l'Alliance Maladies rares, collectif de plus de 200 associations, tous deux partenaires historiques de la Fondation.

Faciliter le quotidien des patients et de leurs familles en soutenant leurs associations et les projets portés par celles-ci (aide à la scolarisation en milieu hospitalier, actions pour favoriser l'autonomie des malades, des rencontres familles/médecins....) et par la remise tous les ans d'un prix de «L'innovation sociale» doté de 20 000 euros. Son objectif: soutenir des actions innovantes marquant une avancée significative ou une rupture et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs familles. Ce faisant, contribuer à rompre l'isolement, favoriser le lien social ou aider au développement de l'éducation thérapeutique pour les enfants ou les adultes isolés par la maladie

Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain

Depuis 2013, des «balades solidaires» ont lieu chaque année dans toute la France, le premier dimanche de juin (pour la plupart). Toutes les Caisses Régionales Groupama, Groupama SA et les entités franciliennes du groupe participent à l'événement. En 2016, la quatrième édition des « balades solidaires », organisée par les fédérations des élus et la Fondation Groupama pour la santé, a réuni plus de 15.000 marcheurs et permis de récolter près de 243000 € (+21%). Pour sa part, Groupama d'OC a organisé 11 balades « solidaires », sur l'ensemble de notre territoire, qui ont réuni **1 925** « marcheurs » et ont permis de récolter un plus de **22 502 €**. Cette année, ces balades étaient jumelées avec l'opération Mars Atacc (**34 785 €**). Ces fonds ont notamment permis de soutenir plus de 30 associations.

Au total, Groupama d'Oc a récolté au global **62 287 €** au titre du Mécénat.

2.3. Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur

Forts de leurs valeurs, le groupe Groupama et ses entreprises conduisent des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE.

En application de l'avenant du 10 octobre 2014 à l'accord relatif à la qualité de vie au travail au sein de Groupama, la DRH Groupe s'engage à renforcer la communication sur l'intranet du Groupe.

Ainsi des articles y seront régulièrement publiés avec pour objectif:

- De communiquer sur des enjeux particuliers de la qualité de vie au travail
- D'accompagner le déploiement d'actions QVT
- D'informer sur les bonnes pratiques et les initiatives menées dans les entreprises
- De sensibiliser le plus grands nombres aux RPS et à l'équilibre vie privée- vie professionnelle

▪ **Emploi**

L'effectif physique de Groupama d'Oc au 31 décembre 2016 s'établit à **1 781 salariés** (1 703 CDI et 78 CDD). Les données 2016 font apparaître 264 embauches (133 CDI et 131 CDD), et 248 départs (88 CDI et 160 CDD) dont 14 licenciements.

Au niveau national Groupama a organisé 5 salons de l'alternance en France (Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes et Strasbourg) et ouvert un site internet ad hoc à l'occasion du mois de l'alternance en avril 2016.

La répartition des salariés au 31 décembre 2016 par sexe, par âge et par zone géographique est la suivante :

- **65 %** de femmes et **35 %** d'hommes,
- **12,2%** des salariés ont moins de 30 ans, **55,8 %** ont entre 30 et 49 ans et **32 %** ont 50 ans et plus,

Répartition géographique des salariés

Département	Effectif
Ariège	16
Aveyron	230
Cantal	103
Corrèze	106
Creuse	87
Gers	155
Haute-Garonne	376
Hautes-Pyrénées	42
Landes	90
Lot	90
Lozère	25
Pyrénées Atlantiques	247
Tarn	117
Tarn et Garonne	97
Total	1781

L'effectif se situe en augmentation de **0,9%** par rapport au 31 décembre 2015 (1 765 salariés) du fait notamment de la transformation de 21 mandataires en salariés.,

Concernant la masse salariale, elle s'établit à 60.172.498€ en 2015 et **62.331.054 €** en 2016

▪ **Organisation du travail**

- Pour les collaborateurs réalisant 39 heures/semaine, 24 jours de RTT sont attribués en compensation. Au 31/12/2016, 162 collaborateurs ont un contrat de travail à temps partiel.
- L'absentéisme global s'établit à **46 413** jours (dont **62,1 %** des absences liées à la maladie et 22.1% à la maternité/paternité).

A Groupama d'Oc, mise en place par décision unilatérale depuis le 1^{er} janvier 2015, du dispositif de **don de jours** de repos au salarié parent d'un enfant malade ou handicapé:

- Groupama d'Oc a étendu ce dispositif aux enfants de moins de 25 ans (la loi le limitant à 20 ans)
- Don maxi 5 jours par an par donateur (CDI sans condition d'ancienneté)
- 50 jours maxi par an pour le salarié bénéficiaire du don

En 2016, le dispositif de don de jours a été repris dans l'article 43-2 de l'Accord National Groupama.

En 2016, 1 collaborateur a bénéficié de ce dispositif de don de jours.

▪ **Relations sociales**

Les relations sociales au sein de Groupama d'Oc sont structurées autour d'un Comité d'entreprise, d'un CHSCT Régional, de CHSCT de site et de Délégués du personnel.

Bilan des accords collectifs :

Aucun accord collectif n'a été conclu en 2016 à Groupama d'Oc.

▪ **Santé et sécurité**

Un accord groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du groupe en France, a été signé le 28 février 2011 et a été complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014. En 2016, une réunion de travail a réalisé une note de préconisation sur le bon usage des TIC. Premier fruit d'un travail commun, cette note a identifié, parmi l'ensemble de ses préconisations, 5 axes principaux :

- mise en place de guides de bonnes pratiques de la messagerie et des SMS
- droit à la déconnexion co-responsable
- ergonomie de postes de travail
- formation à l'usage des TIC
- information sur les conséquences dans l'utilisation des outils professionnels

Renforcement (CELA) du dispositif d'écoute psychologique et d'assistance sociale mis à la disposition des salariés des entreprises du groupe en France, en proposant des nouveautés par rapport au dispositif précédent.

L'avenant du 24 juin 2015 prévoit des mesures d'accompagnement pour les salariés aidants et en 2016 un guide d'information et un dispositif d'écoute globale.

En 2016 on recense au niveau de Groupama d'Oc : 20 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail. Le taux de fréquence de ces accidents est de 7,23 et le taux de gravité est de 0,179. Sur ce même périmètre, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée à la mutualité sociale agricole en 2016.

En 2016, afin de prévenir et de réduire le risque routier, **20** collaborateurs ont été sensibilisés par une formation CENTAURE PREVENTIS PRO, à l'initiative de Groupama d'Oc pour des salariés dits « gros rouleurs », ou ayant eu un accident corporel ou ayant eu leur véhicule classé épave suite à un accident.

Des défibrillateurs sont mis à disposition au Siège Social ainsi que sur les sites de gestion, des formations sont réalisées régulièrement sur leur utilisation. De plus concernant l'obligation de réaliser les exercices d'évacuation de ces mêmes sites, un contrôle est effectué tous les ans afin de s'assurer de leur bonne exécution. Nous continuons à améliorer la sécurité de nos locaux, par exemple au Siège Social, des travaux d'amélioration et de sécurisation ont été réalisés fin 2015.

De plus, la création d'une newsletter à diffusion trimestrielle nommée «**OC sans CHOC**», destinée à tous et tout particulièrement aux salariés disposant d'un véhicule de service, l'objectif étant de diriger les collaborateurs vers de bonnes pratiques, de mieux connaître les procédures internes et de recevoir les informations concernant les évolutions légales.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec **65%** de femmes salariées (CDI et CDD) au sein de l'entreprise au 31 décembre 2016, Groupama d'Oc considère la mixité comme un véritable atout. En application de l'Accord groupe du 24 octobre 2008, le groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Afin de parvenir à cet objectif, Groupama d'Oc sensibilise chaque année ses managers, dans le cadre de la démarche budgétaire, à l'équilibre femmes/hommes. Ainsi en 2016, 15 femmes ont bénéficié d'une mesure individuelle concernant une augmentation salariale au titre de l'étude sur l'égalité Femmes/Hommes.

De plus, 35 salariées ont bénéficié en 2016 de la garantie d'augmentation au retour de leur congé de maternité.

Au **31 décembre 2016** les femmes représentaient :

- **74,3 %** des non-cadres,
- **44,2 %** des cadres,
- **20 %** des cadres de direction.

Au sein de Groupama d'Oc au 31 décembre 2016: la famille de métiers non commerciaux compte 68,6 % de femmes et 61,4 % dans la filière des métiers commerciaux.

Par ailleurs en 2016, **27 femmes** ont obtenu une promotion, soit **2,3 %** de l'effectif et 5 d'entre elles ont accédé à des fonctions de cadre.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le groupe :

- communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne sur le Kiosque – Intranet du groupe – (articles, interviews, brochures, films...), et à l'externe (via des guides, annuaires, des articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public),
- renouvelle chaque année son partenariat avec l'ADAPT, association à l'initiative de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), à laquelle le groupe participe depuis plusieurs années,
- poursuit son partenariat avec l'AGEFIPH, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des entreprises.

Au 31 décembre 2016, Groupama d'Oc comptait dans ses effectifs **86 salariés** ayant le statut de travailleur handicapé. 2 nouveaux salariés handicapés ont été recrutés en 2016 (1 CDI et 1 renouvellement de CDD).

Pour la 4^{ème} année consécutive, Groupama d'Oc ne sera pas assujéti à la contribution en faveur du handicap, ce qui démontre notre forte mobilisation dans ce domaine.

Maintien dans l'emploi des seniors

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Dans le cadre de la mise en place du contrat de génération, 14 accords d'entreprise et 3 plans d'actions ont été conclus en 2013 en prenant en compte les besoins, situations (pyramides des âges...) et perspectives stratégiques propres à chaque entreprise.

Ces accords et plans d'action ont été conclus pour une durée de 3 ans. Ils traitent principalement des sujets suivants:

- le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des pénibilités,
- l'anticipation de leur évolution de carrière,
- le développement de leurs compétences,
- l'aménagement de leur fin de carrière,
- la transmission de leur savoir.

Pour Groupama d'Oc, l'accord Contrat de Génération est arrivé à échéance le 31 août 2016, sa renégociation est programmée sur le 1^{er} semestre 2017.

Groupama d'Oc compte **32 %** de seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2016 dont :

- **57,7 %** de non-cadres,
- **39,6 %** de cadres,
- **2,6 %** de cadres de direction.

Parmi cette même population:

- **34,2 %** exercent une activité dans une famille de métiers commerciaux,
- **65,8 %** exercent une activité dans une famille de métiers non commerciaux

▪ **Formation**

Signature le 21 juin 2016 (à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives) d'un accord groupe sur la formation professionnelle tout au long de la vie. Cet accord met en avant :

- L'importance des acteurs de la formation professionnelle,
- La nécessité de promouvoir l'information et l'orientation professionnelle, grâce à une communication sur les dispositifs de formation et sur les métiers du groupe,
- Le développement des dispositifs d'insertion et de réinsertions professionnelles,
- Les axes de professionnalisation des salariés et les outils associés.

Le plan de formation 2016 de Groupama d'Oc a vocation à répondre à différents objectifs majeurs :

Servir les orientations stratégiques :

- Renforcer notre développement multicanal (Ex: O'contact, Développer ses ventes par téléphone)
- Devenir le 2^{ème} assureur préféré des français (Ex: Réciproc3)

- Devenir une entreprise apprenante (favoriser la transmission de savoirs)
- Conforter notre place de leader en assurance agricole (monter en compétence du réseau agricole, Accompagnement des CCMA & CAPMEA)
- Développement de l'assurance de personne (poursuite de l'accompagnement des chargés d'affaires collectives, développement de la prévoyance collective)

Poursuivre l'accompagnement de la stratégie de l'entreprise

- Accompagner les évolutions de l'entreprise (SMART, vendre l'offre Groupa Emprunteur)
- Poursuivre la montée en compétences de nos managers (ex: Droit social, PAI, Récipr'oc3)
- Développer les compétences de nos collaborateurs (ex: formations techniques)
- Accompagner les mobilités fonctionnelles et géographiques (ex: parcours nouveaux managers)

Ainsi, sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2016, ont été dispensées **60 760** heures de formation.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le groupe Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La Charte éthique rappelle également que le groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial.

▪ **Charte éthique groupe**

La nouvelle Charte éthique du groupe Groupama a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs du groupe au 1^{er} trimestre 2016 à l'issue d'un processus interne de validations, informations et consultations qui s'est déroulé durant l'année 2015.

A Groupama d'Oc, cette charte a été présentée au Comité d'Entreprise en décembre 2015, elle a été ensuite annexée au règlement intérieur début 2016, elle est consultable par tous les collaborateurs dans la rubrique RH de notre Intranet Coll'Oc.

La Charte éthique créée a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs autour de ses valeurs de proximité, d'engagement, de performance et de solidarité. Elle définit les engagements du groupe en matière d'éthique, tel que :

- agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients,
- favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs,
- affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire.

Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs. En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent, et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive. La Charte éthique définit également les missions du Comité d'éthique, composé des plus hauts dirigeants du groupe, qui se réunit deux fois par an.

2.4. Agir pour l'environnement

▪ **Politique générale en matière d'environnement**

Groupama développe depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients, et au travers de ses offres d'assurance (paragraphe 2.2), de ses actions de prévention et de sensibilisation, de ses produits ISR et de ses contrats d'achats (signature de la charte RSE, flotte auto et réduction des émissions de CO₂, etc.).

De par nos activités de services (assurances et banque), les impacts directs de Groupama d'Oc sur l'environnement sont limités: nos activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. Cependant, nous avons développé une politique de réduction de nos consommations (papier, eau, énergie), de réduction de nos émissions de CO₂ et de la valorisation de nos déchets notamment (DEEE : Déchets d'équipement électriques et électroniques). Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, Groupama d'Oc est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients.

En matière de protection de l'environnement, les salariés Groupama d'Oc sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la Semaine européenne du Développement Durable, ainsi qu'à la mise en place du traitement sélectif de nos déchets

Groupama d'Oc, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité,...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental.

De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques.

▪ **Utilisation durable des ressources**

En ce qui concerne la partie environnement, la période de référence du reporting s'étale du **01 novembre 2015 au 31 octobre 2016**, l'ensemble des calculs sont effectués en tenant compte de l'effectif à la date de la fin de cette période, soit **1 723 ETP**., information fournit par G2S, extraction RH groupe.

Les activités de Groupama d'Oc ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. En 2016, Groupama d'Oc a consommé **16 672 m3** d'eau, soit par 9.23 m3/ ETP.

En 2016, la consommation d'énergie de l'entreprise Groupama d'Oc (électricité, gaz, fioul,) atteint **8 112 595kWh** soit par 4 708 kWh/ETP. La consommation totale d'énergie est relativement stable depuis plusieurs années.

Groupama d'Oc s'inscrit pleinement dans cette démarche et continue à mettre en place des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses immeubles ainsi que du parc auto.

Quelques actions réalisées :

- **Site Rodez**
 - Remplacement de l'ensemble des fenêtres de la partie ancienne du bâtiment (3 500 m²) ainsi que des ventilo convecteurs.
- **Site Albi :**
 - Remplacement chaudière gaz par chaudière à condensation
- **Site Cahors :**
 - Remplacement d'une chaudière gaz par une chaudière à condensation
 - Mise en place de circulateurs haut rendements
 - Remplacement des régulateurs + thermostats dans les bureaux
 - Remplacement du groupe d'Eau glacée au R22 par un groupe nouvelle génération
 - Mise en place de détecteurs de présence dans les sanitaires et couloirs
- **Site Montauban :**
 - Remplacement des 2 chaudières gaz et du groupe d'eau glacée ainsi que de la tour aérofrigérée par une pompe à chaleur et d'une chaudière nouvelle génération.

Mise en place de circulateurs haut rendements

- Remplacement des ventilo convecteurs par des ventilo-convecteurs nouvelle génération
- Remplacement de la CTA (Centrale d'Air) simple flux + extracteur bureaux par une CTA double flux avec échangeur statique haut rendement
- Mise en place de détecteurs de présence dans les sanitaires et couloirs
- **Siège Social à Balma :**
 - Mise en place d'un SAS sur le deuxième accès principal sur Sièges Social
 - Mise en place de détecteurs de présence pour l'éclairage des SAS ascenseurs.
 - **Contrat CVC (Chauffage, ventilation et climatisation) avec CPE (contrat performance énergie) en copurs de signature sur 6 sites**, ayant pour objectifs de sécuriser la maintenance, de piloter la performance de nos équipements, de mieux maîtriser nos consommations énergétiques et étudier les pistes d'amélioration.
 - Le rapport **BEGES** (Bilan des Emissions à Effets de Serre) a été réalisé et déposé en préfecture en septembre 2016,
 - Nous continuons à référencer des véhicules de notre flotte sur 2 critères principaux, sur la consommation de carburant ainsi que sur leurs émissions de CO2. notre politique de renouveler tous les 2 ans nos véhicules, nous permet de rester dans cette dynamique grâce aux nouvelles innovations technologiques.

Détail des consommations d'eau

	2015	2016
Consommation d'eau (m ³)	18 408	16 672
Consommation d'eau par personne (m ³ /ETP)	10.7	9.68

- prise en compte de la consommation réelle pour les sites de gestion et du Siège Social

Pour les consommations en agences, nous retenons 2 méthodes de calculs:

- Méthode 1 → Pour une grande majorité des agences pour lesquelles nous possédons des factures, ces factures ne couvrant jamais la totalité de la période de collecte RSE (01 janvier au 31 décembre), par une règle de 3 nous estimons la consommation totale sur l'année 2016.

- Méthode 2 → Pour les agences pour lesquelles nous n'avons aucune facture, nous calculons la consommation en prenant en compte la moyenne de la consommation calculée par la méthode 1, cette moyenne est alors appliquée à la surface de chaque agence.

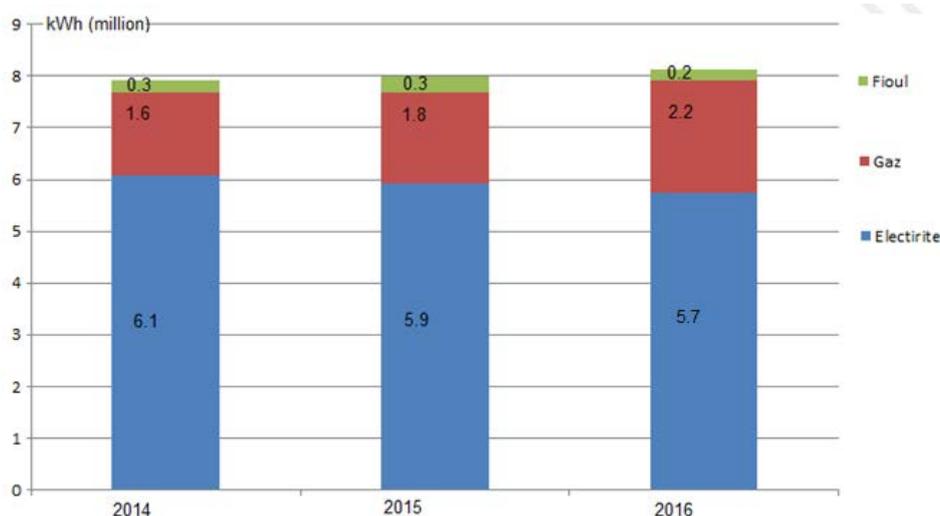
Détail des consommations d'énergie

	2015	2016
Consommation d'électricité (kWh)	5 921 991	5 748 050
Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)	3 464	3 336
Consommation de gaz (kWh)	1 755 057	2 164 844
Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)	1 027	1 256
Consommation de fioul (kWh)	317 130	199 701
Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)	185	116
Consommation totale d'énergie (kWh)	7 994 178	8 112 595
Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)	4 676	4 708

Méthode de relevé sur la période de référence :

- En ce qui concerne la consommation d'électricité et de gaz, nous prenons la consommation réelle indiquée sur la facture fournisseur, en ce qui concerne le site de Tulle, la consommation des 2 derniers mois est estimée compte tenu que le décompte de charges n'a pas été encore effectué.
- En ce qui concerne la consommation de fioul, nous prenons la quantité livrée de sur la période concernée

Evolution et composition de la consommation d'énergie



Détail des consommations de papier

	2015	2016
Consommation de papier de bureau et enveloppes (tonnes)	83	85
Consommation de papier de bureau et enveloppes par personne (kg/ETP)	48	49
Consommation de papier documents marketing et techniques (tonnes)	7	9
Consommation de papier documents marketing et techniques par personne (kg/ETP)	4	5
Consommation de papier et enveloppes éditique de masse (tonnes)	40	46
Consommation de papier et enveloppes en éditique de masse par personne (kg/ETP)	23	27

Changement climatique

Dans le cadre de sa stratégie RSE, Groupama d'Oc a la volonté de réduire ses émissions de CO₂. Les leviers envisagés pour y parvenir portent principalement sur les consommations d'énergie en réalisant un CPE sur 6 sites (CPE : contrat de performance énergétique), les déplacements professionnels ainsi que la consommation de papier.

En 2016, le décret du 19 août étend le champ du reporting de CO₂ liées aux biens et services que l'entreprise produit. Groupama d'Oc de par sa nature n'est pas impacté par ce point.

Il n'existe pas encore à ce jour, de méthode pour mesurer des émissions liées aux offres d'assurance, toutefois en **incitant à de nouveaux comportements ou favorisant certains équipements, les offres des entreprises du**

groupe participant de la réduction des émissions de CO2 et donc de la préservation et du climat. Quelques exemples d'offres à impact environnemental

-en assurance automobile, les produits à tarification comportementale : extension du Pay How You Drive (« Groupama Onboard ») à toutes les caisses régionales, ou l'offre RoadCoach (Amaguiz) complétée par le partenariat avec WeNow pour compenser ses émissions de CO2

-en assurance agricole, l'offre Multirisque Agricole propose ainsi entre autres un dispositif complet de gestion des risques pour les agriculteurs afin de les inciter à adapter leurs comportements aux risques écologiques, ainsi que des garanties d'assurance spécifique dédiées aux énergies renouvelables, comme la méthanisation

-en assurance multirisques habitation, les offres incluent la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables ainsi qu'une formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers nécessitant un remplacement

Détail des différents types de déplacements professionnels

	2015	2016
Déplacements professionnels en avion (km)	439 472	471 075
Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)	257	273
Déplacements professionnels en train (km)	6 016	7 579
Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)	4	4
Déplacements professionnels en voiture (km)	17 797 414(1)	17 925 893
Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)	10 408	10 404

(1)Un réajustement sur 2015 a été réalisé, notamment sur l'intégration non réalisé des kilomètres professionnels déclarés par l'utilisation de son véhicule privé.

Emissions directes – Scope 1 (TeqCO₂)	2015	2016
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz	323	398
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz par ETP	0.19	0.23
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul	84	54
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul par ETP	0.05	0.03
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01	407	452
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	0.24	0.26

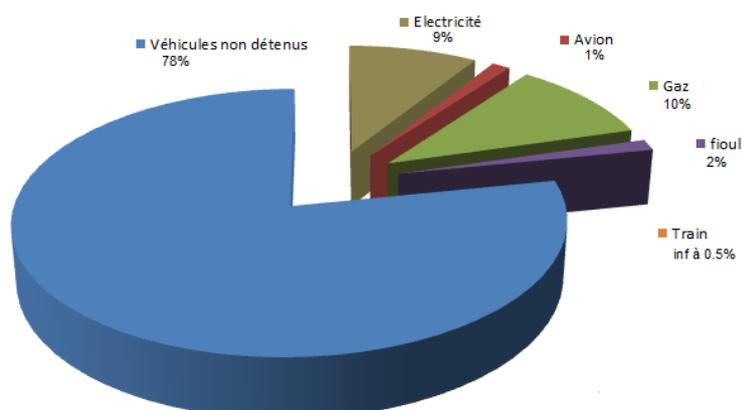
Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO₂)	2015	2016
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité	397	345
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité par ETP	0.23	0.2
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02	397	345
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	0.23	0.2

Emissions autres – Scope 3 (TeqCO₂)	2015	2016
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion	47	50
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP	0.03	0.03
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train	0.04	0.04
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP	0	0
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	2 972(1)	3 047
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP	1.73	1.77
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	3 019	3 097
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	1.77	1.78

(1)Un réajustement en 2015 a été réalisé, notamment sur l'intégration qui n'avait pas été réalisé des kilomètres professionnels déclarés par l'utilisation de son véhicule privé.

Emissions totales (Directes, indirectes et autres) (TeqCO₂)	2015	2016
Emissions de CO ₂	3 823	3 894
Emissions de CO ₂ par ETP	2.24	2.26

Source des émissions de CO2 en 2016



▪ **Economie circulaire**

Les activités de service de Groupama d'Oc ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Par ailleurs, il conviendra d'être vigilant et proactif dans ce domaine et plus particulièrement à l'évolution de la réglementation.

Groupama d'Oc continue à valoriser le tri sélectif, en 2016 les sites d'Auch, Pau et Rodez. En 2017 nous continuerons à développer ce tri sélectif sur tous les autres sites de gestion

	2015	2016
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) produits (tonnes)	17	4
Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) produits par personne (kg/ETP)	10	2.32
Déchets de papier/carton produits (tonnes)	267	182
Déchets de papier/carton produits par personne (kg/ETP)	156	106
Déchets non triés (Déchets Industriels Banals) produits (tonnes)	376	451
Déchets non triés produits par personne (kg/ETP)	219	262

▪ **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Groupama d'Oc ne prend pas en charge directement le service restauration, les principaux services utilisés sont essentiellement de la restauration d'entreprise sous traités ainsi que des tickets restaurants.

▪ **Protection de la biodiversité**

Groupama est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20 000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français. Groupama d'Oc détient 153 hectares de forêts (dans le département des Landes).

L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (28 massifs forestiers), Groupama d'Oc détenant 1.35% des parts, sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Ce label définit des règles strictes de réalisation des chantiers d'exploitation dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. Ces règles visent notamment à exploiter la forêt dans le respect du sol, de l'eau, de la faune et de la flore.

2.5. Relations avec les parties prenantes

▪ **Sous-traitance et fournisseurs**

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats. Trois aspects y sont particulièrement développés: la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand groupe.

Un guide des achats éco responsables, réalisé par la Direction Achats Groupe, a été diffusé dès 2007 à l'ensemble des acheteurs du groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats: identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre d'une charte «RSE», de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets). Une clause «RSE» est insérée dans les contrats.

A Groupama d'Oc, les deux postes significatifs faisant l'objet de sous-traitance sont l'informatique auprès du GIE Groupe et l'éditique avec un prestataire extérieur.

▪ **Autres parties prenantes**

D'une part, le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif: Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, en 2016, Groupama d'Oc a organisé 400 réunions d'AG de Caisses Locales tenues sur le territoire. 17 018 sociétaires participent à ces échanges. Chaque année lors de ces rencontres, un ou plusieurs thèmes d'information sont privilégiés

Par ailleurs, Groupama d'Oc est particulièrement à l'écoute de nos sociétaires, grâce aux sondages de satisfaction menés en continu sur la gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. auprès de nos clients particuliers, ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous nos types de clientèle. L'amélioration de la satisfaction client est un enjeu prioritaire pour les collaborateurs.

- Groupama d'Oc a élaboré un Plan de Continuité des Activités en cas d'évènement majeur que nous déclinons graduellement selon l'importance et la localisation de l'évènement. il comporte une déclinaison d'actions et de moyens spécifiques autour de 3 grandes phases : la prise en charge immédiate (terrain, téléphone, la phase de missionnement des « bons » acteurs (inspecteurs, experts,...), la dernière phase de la dynamique du règlement.
- Les résultats de l'enquête annuelle de Groupama d'Oc menée auprès de nos clients particuliers en 2016 montrent que le taux de sociétaires "globalement satisfaits", et le taux de "très satisfaits" sont stables (s'élevant respectivement à 87% et 19%)
- En particulier, la satisfaction concernant la qualité des relations avec l'agence, la qualité des relations par téléphone et la qualité du suivi des contrats se maintient à un bon niveau, Groupama d'Oc se situant sur ces thèmes dans le "top 3" du classement des caisses régionales, et occupant même la première place pour les relations par téléphone. Ces bons résultats traduisent les efforts menés grâce à la mise en place d'engagements de service pour mieux accueillir nos sociétaires en agence et au téléphone.
- La qualité des échanges par mail est plutôt satisfaisante, mais le pourcentage de sociétaires "très satisfaits" est en baisse, mettant en évidence un niveau d'exigence accru de nos sociétaires concernant ce canal de plus en plus utilisé, notamment en terme de délais de réponse.

En matière de dialogue avec les organisations professionnelles, le groupe participe aux groupes de travail RSE de nombreuses fédérations ou instituts : Association Française de l'Assurance, MEDEF, AFEP, Club Finance de l'Orse. Notre filiale Groupama Asset Management est membre de l'UNEP-Fi depuis 2002 (groupe de travail «Asset Management Working Group»), présidente de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'AFG (Association Financière de Gestion), membre du bureau de la Commission ISR de l'AFG, secrétaire générale du FIR (Forum de l'Investissement Responsable), et membre exécutif de l'EUROSIF.

Groupama d'Oc entretient également des relations avec des établissements d'enseignements, avec les Pouvoirs Publics, le SSI, les Chambres des métiers, etc.

2.6. Loyauté des pratiques

▪ Conformité

Le groupe Groupama a mis en place un important dispositif de conformité, encadré par une Charte de conformité groupe mise en place en 2010 et modifiée en 2015, suite à la transposition en droit français de la Directive Omnibus II, dans la perspective de la mise en œuvre de la norme Solvabilité II. Celle-ci couvre toutes les activités du groupe Groupama et vise à s'assurer que les pratiques du groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires, administratives et aux normes professionnelles, ainsi qu'aux règles internes, chartes et procédures du groupe.

Les entreprises d'assurance du groupe en France sont directement concernées par la publication fin 2014 d'un nouveau référentiel sectoriel, un « pack de conformité » adopté par la profession de l'assurance et la CNIL. Ce pack, comprenant cinq textes (deux normes, trois autorisations uniques), aura un impact par exemple sur les mentions informatives des contrats, la sécurité des systèmes, la conservation des informations, etc. Un plan de mise en conformité progressif a déjà été initié par l'équipe CIL (Correspondant Informatique et Liberté) du groupe et se poursuit en 2015-2016.

Au niveau de Groupama d'Oc, quatre déclarations du pack de conformité ont été signées en 2014 :

- NS16 : passation, gestion et exécution des contrats d'assurance
 - NS56 : gestion commerciale des clients et prospects pour le secteur des assurances
 - AU31 : collecte du NIR et consultation du RNIPP
 - AU32 : collecte des données d'infraction, de condamnation ou des mesures de sûreté.
- NS = Norme simplifiée, AU= Autorisation Unique*

La mise en conformité s'est poursuivie en 2016 avec la signature de l'Autorisation Unique relative à la lutte contre la fraude.

La conformité Informatique & Libertés est également appréciée à travers le plan de contrôle permanent mis en place depuis 2014 et comprenant 8 fiches de contrôle. Une de ces fiches concerne notamment la vérification des zones de commentaires avec un objectif double :

- s'assurer que les bonnes pratiques sont en place dans l'entreprise
- veiller que ces zones sont remplies dans le respect des personnes.

Un rapport est rédigé selon le modèle fourni et adressé au Directeur Général de la Caisse ainsi qu'au CIL Groupe.

Depuis le 1^{er} juin 2016, la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique (Bloctel) a été mise en place et les personnes inscrites sur cette liste ne peuvent plus être démarchées téléphoniquement par un professionnel avec lequel elles n'ont pas de relation contractuelle en cours. Afin d'être en conformité avec ce dispositif, Groupama d'Oc a souscrit un abonnement auprès du service Bloctel afin de faire expurger du fichier de démarchage tous les numéros de téléphone des consommateurs inscrits. De plus, dès lors que des données personnelles sont collectées, une mention a été ajoutée sur les formulaires pour informer la personne de son droit à s'inscrire sur cette liste d'opposition.

D'autres mesures ont été mises en œuvre pour s'assurer de la conformité des pratiques:

- Un contrôle de conformité sur la confidentialité médicale a été effectué en 2012 ce qui a permis de mettre en place un certain nombre d'actions sur Rodez, principal site concerné par cette réglementation :
 - Des travaux ont été engagés en 2014 pour sécuriser physiquement les services concernés par la mise en place de serrures et de consignes associées,
 - Un projet Archivage a été mené depuis 2013 en vue d'archiver les pièces médicales dans un endroit sécurisé,
 - Les collaborateurs concernés ont suivi une formation sur la confidentialité médicale et signé une lettre de mission leur rappelant leurs obligations en matière de déontologie.
- Un contrôle de conformité « Agences » a été effectué en 2016 pour s'assurer notamment :
 - De la conformité de l'affichage vitrine et de la publicité sur point de vente
 - De la conformité des documents de souscription disponibles en agenceDu respect de la confidentialité lors des entretiens avec les clients et lors de la transmission des documents dans les différents services.
- Un dispositif de gestion des risques a été déployé afin de limiter les situations de corruption, conflits d'intérêt ou de fraude:
 - Modification du Règlement Intérieur
 - Rédaction des politiques de lutte contre la fraude interne et externe. Concernant cette dernière, des tableaux de bord sont diffusés aux membres du Comité de Direction Générale et à l'encadrement des équipes concernées. Pour 2016, ils font état de 469 dossiers en fraude avérée soit une économie réalisée de 1 447 730 €.
 - Mise en place des procédures et des organisations ad'hoc dans les services.

Depuis 2014, la Direction Risque Conformité Qualité de Groupama d'Oc intervient en formation auprès des nouveaux entrants commerciaux sur les principaux thèmes de conformité:

- o Les règles de bonne conduite (relations personnelles avec les clients, les prestataires; le harcèlement; la discrimination)
- o La charte éthique
- o Les principales réglementations applicables aux produits d'assurance et financiers (connaissance client, devoir de conseil, secret professionnel, réglementation Informatique & Libertés, confidentialité médicale,...).

En 2016, 6 sessions de formation en présentiel ont été réalisées soit 56 collaborateurs formés. Ces nouveaux entrants suivent également une formation par «e-learning» sur la protection du consommateur.

Enfin, le service Marketing a mis en place un process de validation des documents publicitaires et sollicite l'accord de plusieurs interlocuteurs (Direction Assurances, service Communication, service Conformité, Groupama Banque, Groupama Gan Vie,...) afin de s'assurer que les documents sont conformes à la réglementation en vigueur tant sur le fond (contenu, mentions légales) que sur la forme (charte graphique) et ne sont pas de nature à tromper ou induire en erreur les consommateurs.

▪ ***Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)***

L'année 2016, particulièrement marquée par le renforcement du cadre réglementaire en matière de lutte contre le terrorisme, a été consacrée au niveau du groupe à la poursuite des actions engagées en vue d'améliorer encore l'efficacité de notre dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT).

Parmi les actions menées, on peut citer :

- la prise en compte dans les procédures des lignes directrices conjointes de la Direction Générale du Trésor et de l'ACPR relatives au gel des avoirs publiées en juin 2016,
- la mise en œuvre d'un plan d'actions ciblées pour les activités vie/épargne et la poursuite du plan d'informatisation, avec la réalisation de travaux visant à développer et fiabiliser les fonctionnalités des outils communautaires, en particulier concernant l'outil de profilage de la relation client «Vigiprofil».

A Groupama d'Oc au cours de l'année 2016, **les 66** collaborateurs nouveaux entrants ont été formés aux principes de la lutte contre le blanchiment en e.learning par les outils groupe de formation et également en présentiel.

3. Table de concordance et note méthodologique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama d'Oc présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1. Informations sociales

Emploi	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	<i>Paragraphe 2.3 Emploi</i>
Les embauches et les licenciements	<i>Paragraphe 2.3 Emploi</i>
Les rémunérations et leur évolution	<i>Paragraphe 2.3 Emploi</i>
Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	<i>Paragraphe 2.3 Organisation du travail</i>
Absentéisme	<i>Paragraphe 2.3 Organisation du travail</i>
Relations sociales	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	<i>Paragraphe 2.3 Relations sociales</i>
Le bilan des accords collectifs	<i>Paragraphe 2.3 Relations sociales</i>
Santé et sécurité	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	<i>Paragraphe 2.3 Santé et sécurité</i>
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	<i>Paragraphe 2.3 Santé et sécurité</i>
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	<i>Paragraphe 2.3 Santé et sécurité</i>
Formation	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	<i>Paragraphe 2.3 Formation</i>
Le nombre total d'heures de formation	<i>Paragraphe 2.3 Formation</i>
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	<i>Paragraphe 2.3 Santé et sécurité</i>
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	<i>Paragraphe 2.3 Santé et sécurité</i>
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	<i>Paragraphe 2.3 Santé et sécurité</i>
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	<i>Paragraphe 2.3 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT</i>
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
A l'abolition effective du travail des enfants	

3.2. Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	<i>Paragraphe 2.4 Politique générale en matière d'environnement</i>
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	<i>Paragraphe 2.4 Politique générale en matière d'environnement</i>
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	<i>Paragraphe 2.4 Politique générale en matière d'environnement</i>
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	<i>Paragraphe 2.4 Politique générale en matière d'environnement</i>
Pollution	
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	<i>Paragraphe 2.4 NC</i>
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	<i>Paragraphe 2.4 NC</i>
Economie circulaire	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention et gestion des déchets 	
Mesures de préventions, de recyclage et d'élimination des déchets	<i>Paragraphe 2.4</i>
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	<i>Economie circulaire</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation durable des ressources 	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	<i>Paragraphe 2.4 Détail des consommations d'eau</i>
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	<i>Paragraphe 2.4 NC</i>
La consommation d'énergie, les mesures prise pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	<i>Paragraphe 2.4 Utilisation durable des ressources</i>
L'utilisation des sols	<i>Paragraphe 2.4 Politique générale en matière d'environnement</i>
Changement climatique	
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	<i>Paragraphe 2.4 Emissions de CO₂</i>
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	<i>Paragraphe 2.4 Politique générale en matière d'environnement</i>
Protection de la biodiversité	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	<i>Paragraphe 2.4 Protection de la biodiversité</i>

3.3. Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
En matière d'emploi et de développement régional	<i>Paragraphe 2.2</i>
Sur les populations riveraines ou locales	<i>Paragraphe 2.2</i>
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	<i>Paragraphe 2.2</i>
Les actions de partenariat ou de mécénat	<i>Paragraphe 2.2</i> <i>Les engagements autour du « vivre ensemble »</i>
Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	<i>Paragraphe 2.5</i> <i>Sous-traitance et fournisseurs</i>
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	<i>Paragraphe 2.5</i> <i>Sous-traitance et fournisseurs</i>
Loyauté des pratiques	
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	<i>Paragraphe 2.6</i> <i>Loyauté des pratiques</i>
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	<i>Paragraphe 2.5</i> <i>Autres parties prenantes</i>
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	<i>Paragraphe 2.6</i> <i>Loyauté des pratiques</i>

3.4. Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de Reporting de Groupama d'Oc en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte, la collecte des données et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

La Direction Finances et Pilotage est en charge de l'élaboration du Rapport RSE, le référentiel concernant ce rapport est mis à jour une fois par an.

Groupama d'Oc a désigné MAZARS SAS, Organisme Tiers Indépendant pour vérifier et certifier la présence de toutes les informations sociales, environnementales et sociétales au titre de l'article R. 225-105-1 du code de commerce et publiées dans son rapport de gestion 2016.

- **Périmètre**

Groupama d'Oc, Caisse régionale basée sur 14 départements (Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Garonne, Gers, Landes, Lot, Lozère, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne), comprenant 1 Siège Social, 9 sites de gestion et 313 points de vente.

- **Collecte des données**

Processus de collecte

Pour Groupama d'Oc, la collecte des indicateurs RSE s'effectue via les contributions de personnes de l'ensemble des Directions, la Direction Ressources Humaines et Communication principalement en ce qui concerne les indicateurs sociaux, la Direction Finances et Pilotage pour les indicateurs environnementaux, la Direction Secrétariat Général et Institutionnel, la Direction Assurance ainsi que la Direction des Services aux Sociétaires pour les indicateurs sociétaux et métiers, ainsi que la Direction Maîtrise des Risques et Conformité et Qualité.

Référentiels et définitions indicateurs

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs et les règles de collecte sont définis dans un Référentiel de reporting groupe et remis à jour chaque année, Groupama d'Oc adapte et formalise son référentiel. Les méthodes de calcul des émissions de CO2 sont également définies dans ce Référentiel et réalisées à posteriori par la Direction RSE/Fondation Groupama pour la santé.

La collecte des indicateurs sociétaux et sociaux s'appuie elle sur un glossaire de définitions remis à jour pour chaque période de Reporting et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne de Reporting.

Période de Reporting

La période de Reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R 225-105-1 du Code du Commerce.

Ainsi, pour les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés par année glissante, du 1^{er} novembre de l'année N-1 au 31 octobre à l'année N, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile complète, ici du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Lorsqu'il est possible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon la méthode de calcul choisie) peuvent être effectuées.

• Précisions sur le calcul des taux figurant dans les données sociales

▪ Taux de fréquence des accidents = nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt x 1 000 000/heures théoriques travaillées annuelles

▪ Taux de gravité = jours perdus (ouverts) pour accident de travail et de trajet avec arrêt x 1 000/heures théoriques travaillées annuelles

Les heures annuelles théoriques travaillées par entreprise = durée théorique journalière x 200 jours x effectif moyen CDI & CDD de l'année

• Précisions sur le calcul des émissions de CO2 (TeqCo2)

Les émissions de CO2 sont désormais publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail, les facteurs d'émissions utilisés dans les calculs ont été mis à jour pour le Reporting 2016 à partir du bilan Carbone effectué.

• **Scope 1** : émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus **par les entités du groupe**

Méthode de calcul:

Consommation de gaz → Consommation (kWh) / 1 000 000 x 184*

Consommation de fioul → Consommation (kWh) / 1 000 000 x 272*

• **Scope 2** : émissions directe liées aux consommations d'électricité, de chaleur et d'eau glacée

Méthode de calcul:

Consommation d'électricité → Consommation (kWh) / 1 000 000 x 60*

• **Scope 3** : autres émissions liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par les entités (véhicules en leasing, remboursement de frais kilométriques)

Méthode de calcul:

Déplacements en avion → Consommation (km) / 1 000 000 x 107*

Déplacements en train → Consommation (km) / 1 000 000 x 5.6*

Déplacements en véhicules → Consommation (km) / 1 000 000 x 170*

* Les facteurs d'émission utilisés sont publiés pour 2016 par l'ADEME et sont relatifs à la combustion seule, hors amont (à l'exception du train). Ils sont mis à jour chaque année.

- **Les indicateurs exclus de ce rapport sont justifiés dans le Rapport RSE.**

- Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours
- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité,
- Utilisation des sols.

4 Contexte législatif et procédure générale

Dans le cadre de l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, les entreprises doivent :

- Publier dans le rapport de gestion 42 informations sociales, environnementales et sociétales listées dans le décret (et pages 4-5 de ce guide) ainsi qu'une justification de l'exclusion des informations jugées non pertinentes.
- Publier un rapport d'un tiers indépendant comportant :
 - une attestation relative à la présence des informations devant figurer dans le rapport de gestion ou la mention de son caractère incomplet et le signalement des informations omises sans explication
 - un avis motivé sur la sincérité des données publiées, les explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations demandées, et les diligences mises en œuvre pour conduire la mission de vérification.



Groupama
d'Oc

Partie III

Comptes

Annuels

Bilan actif

01 CRAMA DOC

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

Devise : EUR

	12 / 2016	12 / 2015
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	8 190 239,43	8 034 950,73
3 Placements :	1 264 361 138,17	1 228 792 470,34
3a Terrains et constructions	83 347 423,10	76 584 970,94
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	474 836 974,28	381 692 505,40
3c Autres placements	706 176 740,79	770 514 994,00
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	445 923 150,60	443 050 186,33
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	4 824 495,78	4 922 761,07
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	331 163 682,57	336 421 566,39
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)	109 934 972,25	101 705 858,87
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	77 116 022,73	74 186 473,59
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	7 741 517,58	7 221 923,64
6aa Primes restant à émettre	3 991 635,59	3 010 077,76
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 749 881,99	4 211 845,88
6b Créances nées d'opérations de réassurance	10 995 791,20	4 343 158,39
6c Autres créances :	58 378 713,95	62 621 391,56
6ca Personnel	518 713,50	512 350,95
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	166 913,30	106 799,05
6cc Débiteurs divers	57 693 087,15	62 002 241,56
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	47 731 934,09	20 590 185,74
7a Actifs corporels d'exploitation	5 273 528,84	5 248 233,10
7b Comptes courants et caisse	42 458 405,25	15 341 952,64
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	7 626 590,54	7 665 217,05
8a Intérêts et loyers acquis non échus	4 258 347,73	4 446 548,19
8b Frais d'acquisition reportés	1 804 370,00	1 830 620,00
8c Autres comptes de régularisation	1 563 872,81	1 388 048,86
Total de l'actif	1 850 949 075,56	1 782 319 483,78

05/01/2017 09:17

Bilan passif

01 CRAMA DOC

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

Devise : EUR

	12 / 2016	12 / 2015
1 Capitaux propres :	693 210 874,78	646 836 918,80
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	22 346 427,24	1 981 837,24
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation	56 893 470,26	56 893 470,26
1d Autres réserves	269 003 246,91	269 050 908,18
1q Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95	-25 460,60	-27 352,37
1h Subventions d'investissement	0,00	0,00
1e Report à nouveau	41 699 558,03	16 884 492,19
1f Résultat de l'exercice	26 055 135,48	24 815 065,84
1i Ecart de dévolution	277 238 497,46	277 238 497,46
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	970 814 444,98	947 706 705,04
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	13 564 247,68	14 047 625,60
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (Vie)		
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	753 157 954,36	754 073 971,37
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	26 581 975,23	12 361 964,13
3h Autres provisions techniques (Vie)		
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	177 510 267,71	167 223 143,94
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	11 223 356,37	9 283 036,17
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	171 886 414,41	175 191 146,59
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 040 189,54	7 873 910,29
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	50 664 922,77	46 990 538,33
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	36 540 144,73	30 462 631,52
7e Autres dettes :	76 641 157,37	89 864 066,45
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements recus	30 234 716,48	50 163 862,60
7ec Personnel	19 177 137,10	16 979 423,79
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	17 378 039,84	13 338 709,53
7ee Créanciers divers	9 851 263,95	9 382 070,53
8 Comptes de régularisation - Passif :	3 813 985,02	3 301 677,18
Total du passif	1 850 949 075,56	1 782 319 483,78

05/01/2017 09:17

Tableau des engagements reçus et donnés au 31/12/2016

CRAMA DOC

	12 / 2016	12 / 2015
1 Engagements reçus	0,00	0,00
2 Engagements donnés :	41 369 160,43	11 335 522,97
2a Avals, cautions et garantie de crédit donnés	69 000,00	69 000,00
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	164 750,43	183 189,97
2d Autres engagements donnés	41 135 410,00	11 083 333,00
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0,00	54 006 453,32
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Compte de résultat technique non vie

01 GRAMA DOC

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

Devise : EUR

	Brut	Part. Org. Disp	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
1 Primes acquises	707 751 817,69		264 679 633,85	443 072 183,84	443 216 720,57
1a Primes	707 268 439,77		264 581 368,56	442 687 071,21	442 962 257,04
1b Variations des primes non acquises	483 377,92		98 265,29	385 112,63	254 463,53
2 Produits des placements alloués	10 837 071,31			10 837 071,31	11 451 095,96
3 Autres produits techniques	18 755 524,92			18 755 524,92	20 147 799,11
4 Charges des sinistres :	-482 483 846,37		-159 575 124,76	-322 908 721,61	-332 412 298,26
4a Prestations et frais payés	-483 399 863,38		-164 833 008,58	-318 566 854,80	-325 314 095,49
4b Charges des provisions pour sinistres	916 017,01		5 257 883,82	-4 341 866,81	-7 098 202,77
5 Charges des autres provisions techniques	-10 287 123,77		-8 229 113,38	-2 058 010,39	-2 847 052,23
6 Participations aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-109 825 541,96		-42 485 683,92	-67 339 858,04	-66 608 579,65
7a Frais d'acquisition	-97 122 864,61			-97 122 864,61	-95 321 545,03
7b Frais d'administration	-12 702 677,35			-12 702 677,35	-12 410 034,84
7c Commissions reçues des réassureurs			-42 485 683,92	42 485 683,92	41 123 000,22
8 Autres charges techniques	-35 500 864,05			-35 500 864,05	-31 815 723,57
9 Variation de la provision pour égalisation	-14 220 011,10			-14 220 011,10	-9 396 043,46
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	85 027 026,67		54 389 711,79	30 637 314,88	31 735 918,47

Compte de résultat non technique

01 CRAMA DOC

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

Devise : EUR

	12 / 2016	12 / 2015
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	30 637 314,88	31 735 918,47
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	33 096 484,40	32 433 900,70
3a Revenus des placements	26 727 857,08	22 783 370,06
3b Autres produits des placements	547 976,52	635 304,02
3c Profits provenant de la réalisation des placements	5 820 650,80	9 015 226,62
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-8 476 633,31	-8 204 176,89
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-4 032 200,89	-4 109 056,92
5b Autres charges des placements	-3 790 009,88	-3 815 726,13
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-654 422,54	-279 393,84
6 Produits des placements transférés	-10 837 071,31	-11 451 095,96
7 Autres produits non techniques	2 793 646,04	2 901 559,31
8 Autres charges non techniques	-4 803 237,72	-4 283 571,19
9 Résultat exceptionnel :	-9 430,30	-1 306 570,68
9a Produits exceptionnels	168 891,40	149 548,62
9b Charges exceptionnelles	-178 321,70	-1 456 119,30
10 Participation des salariés	-459 000,00	-524 000,00
11 Impôt sur les bénéfices	-15 886 937,20	-16 486 897,92
RESULTAT DE L'EXERCICE	26 055 135,48	24 815 065,84

EFFECTIF AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE 2016

(Article A 344-8 du Code des Assurances)

Effectif Salarié :

	Personnel Commercial	Non Commercial
Direction	1	14
Cadres	186	337
Non Cadres	707	536

Autres mandataires : **133**



Groupama
d'Oc

Partie III

Annexes

	<i>Pages</i>
Note 1- Faits marquants de l'exercice	69
Note 2- Evénements postérieurs à la clôture	70
Note 3- Principes, règles et méthodes d'évaluation et de présentation	71 - 82
Note 4- Actifs incorporels	83
Note 5- Placements	
5.1. Terrains et constructions	84
5.2.1. Titres de propriété sur des Entreprises liées et en participation	85
5.2.2. Bons, obligations et créances de toutes natures sur ces mêmes entreprises	86
5.3. Autres placements	87
5.4. Etat récapitulatif des placements	88 - 89
Note 6- Créances	90
6.1. Détail classe 4 (soldes débiteurs)	91
6.2. Détail classe 4 (produits à recevoir)	92
Note 7- Divers actifs et comptes de régularisation actif	93
Note 8- Capitaux propres	94
Note 9- Provisions techniques	95
9.1. Analyse des Provisions Techniques	
9.2. Evolution des primes acquises et des sinistres	
9.3. Liquidation des Provisions de sinistres	
Note 10-Provisions pour risques et charges	96
Note 11-Dettes	97
11.1. Détail classe 4 (solde créditeur)	98
Note 12-Comptes de régularisation passif	99
Note 13-Lien de participation, créances et dettes des entreprises du groupe	
13.1. Avoirs et créances envers les entreprises du groupe	100
13.2. Dettes envers les entreprises du groupe	101
Note 14-Actifs et Passifs en Devises	102
Note 15-Engagements reçus et donnés	103

Note 16- Cotisations	104
Note 17-Mouvements de Portefeuille	105
Note 18-Commissions d'assurance directe	106
Note 19-Autres produits techniques	107
Note 20-Produits et charges de Placements	
20.1. Charges de Placements	108
20.2. Produits de Placements	109
Note 21-Produits et charges non techniques et exceptionnels	110
Note 22-Résultat technique par catégorie	111 - 113
Note 23-Charge fiscale	114
Note 24-Proposition d'affectation de résultat	115
Note 25-Ventilation des charges de personnel	116
Note 26-Consolidation	117
Note 27-Filiales et participations	118
Note 28-Effectif et rémunérations	119
Note 29-Clause de réserve de propriété	120
Note 30- Résultats financiers au cours des 5 derniers exercices	121

Les chiffres de l'Annexe sont libellés en K€, à l'exception des Notes 3 et 14 où ils figurent en Euros et Centimes d'Euros.

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS

Certificats Mutualistes:

Par courrier du 15 janvier 2016 et conformément aux articles L.322-26-8 §II et R.322-79 du Code des Assurances, Groupama d'OC a sollicité auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) l'autorisation d'émettre des Certificats Mutualistes à partir du 06 Juin 2016.

L'ACPR a autorisé l'émission par Groupama d'Oc d'un montant de 52 millions d'euros de certificats mutualistes ainsi que deux programmes annuels de rachats pour les années 2016 et 2017 permettant d'offrir aux souscripteurs une certaine liquidité de leurs titres.

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires 2016 est en léger recul par rapport à 2015 (-0.8 %). Les principales raisons à cette situation sont l'assurance récoltes qui enregistre une baisse notable de son chiffre d'affaire suite à résiliation d'un groupement important et à la baisse des capitaux assurés et les assurances de la personne où la Santé individuelle diminue suite aux effets de l'ANI.

Sinistralité de l'exercice :

2016 présente le meilleur S/C des 5 dernières années. Il s'établit à 70,8% en amélioration de -0,9 point par rapport à 2015.

La sinistralité de l'année 2016 est caractérisée par deux phénomènes :

- une reprise de la sinistralité grave en Automobile où l'on retrouve un niveau de S/C proche de celui de 2014 avec un nombre de dossiers graves comparable ; à noter sur 2016, dès le 3 janvier, la survenance d'un dossier excédentaire estimé à près de 26M€.
- un S/C en aléas climatiques très favorable, le territoire de GOC ayant été épargné par l'ensemble des phénomènes « événements naturels ».

Financier :

A noter : la participation à l'augmentation de capital de GSA (93 M€), un résultat immobilier en forte baisse en l'absence de plus-values, le versement de dividendes d'un montant de 1,9 M€ en 2016.

NOTE 2 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En auto RC, un sinistre survenu début Août 2016, pour lequel les informations portées à notre connaissance ne faisaient mention d'aucun blessé grave, a connu une ré estimation significative.

En effet, début Janvier, la compagnie adverse (en charge du dossier vis-à-vis de ses assurés dans le cadre de la convention IRCA), nous fait part de traumatismes graves sur une jeune victime.

Nous avons donc revu le coût total prévisionnel du sinistre pour le porter à 18,5 M€.

Après application du traité de réassurance, la part restant à charge de Groupama d'OC dans un tel sinistre est de 1,75M€.

Pour mémoire, dans l'arrêté des comptes 2016, nous avons provisionné un complément pour tardif XS 2016 de 4,54M€ brut de réassurance et 1,75M€ net de réassurance.

NOTE 3 – REGLES ET METHODES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l’ANC n°2015-11 du 26 Novembre 2015.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- principe de continuité d’exploitation,
- principe de permanence des méthodes,
- principe de prudence,
- principe de non compensation,
- principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires (résultant de l’application des textes réglementaires) sont indiquées toutes les informations jugées d’importance significative.

L’exercice comptable a une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

I - OPERATIONS TECHNIQUES

1 - COTISATIONS

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l’exercice, nettes d’annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

2 - PROVISION POUR COTISATIONS NON ACQUISES

La provision pour cotisations non acquises constate pour l’ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l’exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l’exercice d’arrêté.

Au 31 décembre 2016, elle s’élève à **13 564 248 €**.

3 - COTISATIONS A ANNULER

Cette provision est constituée chaque année et calculée sur la base de taux statistiques issus de l’historique d’exercices écoulés.

Au 31 décembre 2016, elle s’élève à **1 705 298 €**.

4 - FRAIS D’ACQUISITION REPORTEES

Les frais d’acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l’actif du bilan conformément à l’article R343-3 du Code des Assurances

Au 31 décembre 2016, ils s’élèvent à **1 804 370 €**.

La variation de l’exercice constitue une charge de **26 250 €**.

5 – SINISTRES

5.1 – PRESTATIONS ET FRAIS PAYES

Les prestations et frais payés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les frais accessoires aux sinistres. Ces sinistres incluent également les frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

5.2 – PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Les **provisions pour sinistres à payer**, représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

La **provision pour sinistres tardifs** est déterminée de manière statistique, en fonction d'une observation réalisée sur les 5 derniers exercices, par catégories de risques.

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

En application de l'article A 143-12 du code des assurances, le calcul en **Assurances de personnes** est effectué sur les bases suivantes :

- pour le risque Incapacité et dans le cas d'arrêt de travail en cours, sur la base de tables d'expérience GROUPAMA certifiées par un actuinaire agréé.
- pour le risque Invalidité (et toujours dans le cas d'arrêt de travail en cours), sur la base des tables BCAC.

La notion d'arrêt de travail en cours s'entend : arrêt de travail intervenu dans les 30 jours précédent la clôture.

La provision complémentaire s'élève à **10 545 000 €** au 31 décembre 2016.

Une **provision pour risques en cours** est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

La dotation porte sur la garantie Dommages aux biens professionnels.

Au 31 décembre 2016, la provision pour risques en cours s'élève à **144 129 €**.

5.3 – AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

▪ PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES RENTES

Les **provisions mathématiques des rentes** sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Les nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) s'appuient désormais sur les tables de mortalité récentes TH / TF 2000-2002.

▪ **RISQUE CONSTRUCTION**

En **risque construction**, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), il est constitué, séparément pour les Garanties Décennales de Responsabilité Civile et pour les Garanties Décennales de Dommages aux Ouvrages, une **provision pour sinistres non encore manifestés**, calculée conformément à la méthode fixée par l'Article A.143-14 du Code des Assurances.

Cette provision figure dans nos comptes pour **59 725 746 €**, soit une dotation sur l'exercice 2016 de **11 942 €**.

▪ **PROVISION POUR RISQUES CROISSANTS**

La **provision pour risques croissants** correspond, pour les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité, à la différence de valeurs actuelles des engagements respectivement pris par la Caisse Régionale et par les Sociétaires.

Elle s'élève à **63 008 141 €** au 31 décembre 2016.

5.4 - PROVISION POUR EGALISATION

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

La provision pour égalisation s'élève à ce jour à **26 581 975 €** comprenant :

- une provision pour fonds de stabilité du risque Dépendance pour **6 739 600 €**,
- une provision pour égalisation de rétrocession pour **482 934 €**,
- la provision pour risques Attentats et Terrorisme pour **2 063 468 €**,
- la provision pour risques Catastrophes Naturelles pour **4 923 471 €**,
- la provision pour risque R.C. Atteinte à l'Environnement pour **1 031 173 €**,
- la provision pour risques grêle sur récoltes pour **4 257 998 €**,
- une provision pour risques éléments naturels pour **7 083 331 €**.

6 - OPERATIONS DE REASSURANCE ACCEPTEES

Les opérations de réassurance acceptées concernent essentiellement des rétrocessions provenant de GROUPAMA SA.

Afin d'augmenter la capacité de conservation globale des Caisses Régionales et de GROUPAMA SA, cette dernière peut constituer des pools de rétrocession sur les risques qu'elle accepte (notamment risques atmosphériques et risques lourds).

Dans ce cadre un pool permanent est constitué. Son objet principal est de répartir entre les Caisses Régionales et GROUPAMA SA la part que ces entités conservent dans les risques souscrits par les Caisses Régionales et nécessitant un concours important de la réassurance externe.

7 - REASSURANCE DES CAISSES LOCALES

D'autre part, la Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale, mais la part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite à l'actif du bilan et dans une colonne du compte de résultat.

Le Fonds de Secours des Caisses Locales, réserve destinée à faire face à une insuffisance de fonds propres des Caisses Locales consécutifs à des pertes enregistrées en cours de l'exercice, a été utilisé à hauteur de **47 661 €**.

8 - OPERATIONS D'ASSURANCE CEDEES

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance qui lie notre Caisse Régionale à GROUPAMA SA. Les titres du réassureur (cessionnaire ou rétrocessionnaire) remis en nantissement sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

II - PLACEMENTS

1 – PLACEMENTS

1.1- PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition ou de production (prix d'achat et frais relatifs à l'acquisition).

Ces immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeubles et de sa durée d'utilisation.

Les 4 composants retenus (hors le terrain dont le traitement comptable reste inchangé) sont :

- gros œuvre ou coque : murs, planchers, charpente, ...
- clos et couvert : menuiseries extérieures, couverture, ravalement, portes automatiques...
- installations techniques : ascenseurs, chauffage, climatisation, réseaux électricité plomberie...
- agencements, équipements secondaires : aménagements intérieurs.

Leur amortissement est pratiqué de façon linéaire selon leur nature :

Composants	Durée d'amortissement
gros œuvre ou coque	<i>30, 50 ou 80 ans</i>
clos et couvert	<i>30 ou 35 ans</i>
installations techniques	<i>20 ou 25 ans</i>
agencements	<i>15 ans</i>

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée sur la base d'expertises quinquennales, conformément à la réglementation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

1.2 - PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Les titres de participation figurant à l'actif de la Caisse correspondent aux titres de placement détenus dans des sociétés ayant vocation à rester durablement dans le portefeuille de la Caisse en raison de leur caractère stratégique.

En particulier, Groupama d'Oc détient une participation de **649 538 838 €** dans le capital de Groupama Holding.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique.

1.3 - AUTRES PLACEMENTS

Les parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrites à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts

1.4 - TITRES A REVENUS FIXES (RELEVANT DE L'ARTICLE R 343-9)

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'Entreprise.

- **Titres de dette souveraine grecque** :

GROUPAMA d'OC ne détient aucun titre souverain grec dans son portefeuille.

- **Titres de dette souveraine des pays PIIGS** :

Les investissements en obligations émises par les Etats considérés comme « non core » hors Grèce, c'est-à-dire Espagne, Irlande, Italie et Portugal se présentent comme suit :

en k€	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur brute	Valeur de Réalisation	Plus-Value brute	Valeur brute	Valeur de Réalisation	Plus-Value brute
Espagne	3 823	4 038	215	3 894	3 956	62
Irlande	0	0	0	0	0	0
Italie	8 286	8 582	296	9 317	9 647	330
Portugal	0	0	0	0	0	0

Il convient de souligner qu'à ce jour notamment :

- aucune de ces dettes n'a fait l'objet d'un défaut de paiement d'intérêts ou de principal,
- qu'aucune procédure collective ou de restructuration financière n'a été engagée ou, qu'en l'état actuel de notre connaissance et perception de la situation, ne paraît probable.

Par conséquent, conformément aux articles n° 123-1 à A 123-5 de l'ANC, il n'y a pas de risque avéré de dépréciation de ces titres de dette et donc pas lieu de constater de provision pour dépréciation durable.

- **Obligations convertibles en actions** :

Les obligations convertibles sont comptabilisées conformément à l'article n° 121-9 de l'ANC, à l'article R. 343-9 du Code des assurances, l'article R931-10-40 du code de la sécurité sociale, l'article R212-52 du code de la mutualité lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de ces articles.

Toutefois, les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R. 343-10 du code des assurances, l'article R. 931-10-41 du code de la sécurité sociale, ou l'article R. 212-53 du code de la mutualité.

Lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Groupama d'Oc n'est pas concernée par cette nature d'actif en direct.

1.5 - TITRES A REVENUS VARIABLES

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais.

Leur valeur de réalisation est évaluée conformément à l'article R343-11 du Code des assurances :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire.
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.
- pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.6 - PRETS

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

2 – PROVISIONS

2.1 – DEPRECIATION DES PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les actifs immobiliers font l'objet d'un test de dépréciation qui s'appuie sur la valeur de marché ou la valeur d'usage.

La valeur de marché correspond généralement à la valeur d'expertise quinquennale ou, entre deux expertises à l'actualisation annuelle, effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Pour les immeubles inscrits dans un programme de cession, la dépréciation est retenue pour la totalité de l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de marché.

Conformément à l'article n° 123-13 de l'ANC, la valeur nette comptable pour les Sièges Sociaux et autres immeubles d'exploitation est retenue comme valeur d'inventaire en lieu et place de la valeur vénale résultant de l'expertise obligatoire.

2.2 - TITRES A REVENUS FIXES (RELEVANT DE L'ARTICLE R343-9)

Conformément aux dispositions de l'article R343-9 du Code des assurances, les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Le risque de contrepartie s'apprécie, conformément aux articles n°123-1 à 123-5 de l'ANC, au regard de toute information évoquant « des difficultés financières importantes » rencontrées par le débiteur.

2. 3 - TITRES A REVENUS VARIABLES (RELEVANT DE L'ARTICLE R343-10)

TITRES HORS PARTICIPATION

Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable côtés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2016, une moins-value latente significative est présumée lorsque sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20% par rapport à son prix de revient.

TITRES DE PARTICIPATION

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais de méthodes d'évaluation est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

En ce qui concerne les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, ces principes d'évaluation et de provisionnement sont appliqués en mutualisant les valorisations de ces deux sociétés holding. En effet, Groupama Holding et Groupama Holding 2 portent toutes deux le même sous-jacent constitué de titres Groupama SA et fonctionnent en gouvernance sur GROUPAMA SA comme s'il ne s'agissait que d'une seule holding.

Titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2

	Nombre de titres	31 décembre 2016 (K€)			31 décembre 2015 (K€)		
		Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable
Groupama Holding	5 390 019	645 589	173 366	472 223	552 880	173 366	379 514
Groupama Holding 2	269 726	3 949	1 685	2 265	3 514	1 685	1 829

Au 31 Décembre 2016 la provision pour dépréciation à caractère durable sur les titres Groupama Holding s'élève à **175 050 631 €**.

Au 31 décembre 2016, le montant des provisions relevant de l'article R343-10 (hors provisions pour dépréciation des immeubles – Cf. 2-1) s'élève à **175 429 141 €**.

2.4 - PROVISIONS POUR RISQUE D'EXIGIBILITE DES ENGAGEMENTS TECHNIQUES

Une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est calculée selon les dispositions de l'article R343-5 du Code des assurances.

Lorsque la valeur comptable nette de l'ensemble des actifs relevant de l'article R343-10 du Code des Assurances est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes actifs, la Caisse effectue une dotation à la provision pour risque d'exigibilité (PRE) :

- soit pour le tiers du montant de la moins-value latente (sans que le montant de la PRE ainsi constituée au bilan n'excède le montant de la moins-value nette globale à la clôture) dès lors qu'elle satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de la marge de solvabilité
- soit pour le montant global de la moins-value latente à la clôture dans les autres cas.

En application de la réglementation, GROUPAMPA d'OC n'a pas eu à constater une telle provision en 2016.

2.5 - ECARTS CHANGEMENT DE METHODE

En application de l'avis n° 95-07 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 12 Septembre 1995, les effets des changements de méthodes provenant des modifications du Code des Assurances ont été constatés sur le bilan d'ouverture de 1995 dans un poste spécifique des capitaux propres intitulé "Ecart des changements de méthodes".

Ce changement concernait les dépréciations à caractère durable des actifs constatées au 1er Janvier 1995 et non provisionnées à la clôture de l'exercice 1994 pour un montant de **11 701 642 €**.

Le compte 108 « Ecart des changements de méthodes » n'a pas fait l'objet au 31 décembre 2016 de prélèvement sur les réserves.

Le compte 108 « Ecart des changements de méthodes » après reprises au titre de 2016 de provisions devenues sans objet, s'élève au 31 décembre 2016 à **25 461 €**.

3 – RESERVE DE CAPITALISATION

L'article 19 du décret du 07 Mai 2015 transposant la Directive S2 supprime la réserve de capitalisation pour les entreprises non vie. En vertu de cet article, le montant de la réserve de capitalisation au bilan du 31 Décembre 2015 a été viré au compte « réserves complémentaires » soit **37 238 823 €**.

4 – PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENT

Les revenus financiers comprennent les revenus de placement acquis dans l'exercice (loyers, coupons, intérêts).

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre, est différé et inscrit directement dans les capitaux propres, au poste "Réserve de capitalisation". En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

5 – PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENT ALLOUES AU TECHNIQUE :

Les titres de participation provenant de la dévolution de la CCAMA sont dorénavant détenus par chaque Caisse Régionale à l'identique de l'ensemble des autres titres en portefeuille, en étant soit destinés à la couverture des provisions techniques, soit affectés à des capitaux propres.

Il en résulte que les produits de placement alloués au résultat technique sont déterminés conformément à la méthode réglementaire.

III - AUTRES OPERATIONS

1 - FRAIS DE GESTION ET COMMISSIONS

Les frais généraux liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature.

Ils sont ensuite répartis, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

La répartition des charges de gestion s'effectue dans les six destinations suivantes :

- **les frais de règlement des sinistres** qui incluent notamment les frais des services règlement ou exposés à leur profit, les commissions versées au titre de la gestion des sinistres, les frais de contentieux liés aux sinistres,
- **les frais d'acquisition** qui incluent notamment les commissions d'acquisition, les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing, ou exposés à leur profit,
- **les frais d'administration** qui incluent notamment les commissions d'apéritif, de gestion et d'encaissement, les frais des services chargés du « terme », de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée ou exposés à leur profit, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- **les charges des placements** qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, commissions et courtage versés,
- **les autres charges techniques** qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de Direction Générale,
- **les autres charges non techniques** qui concernent des frais d'activités sans lien avec l'activité d'assurance (banque essentiellement, ...).

2 - CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

3 – ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur les modes linéaires ou dégressifs selon les durées suivantes:

- ☞ pour le matériel de transport :4 ans,
- ☞ pour le matériel de bureau :5 ans,
(mode linéaire ou dégressif)
- ☞ pour le mobilier de bureau :10 ans,
- ☞ pour le matériel informatique :3 ans.
(mode linéaire ou dégressif)

4 – ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comporte notamment les logiciels. Ils sont amortis en linéaire sur 3 ans.

Les logiciels informatiques terminés et en cours sur l'exercice 2016 n'ont pas fait l'objet d'un amortissement dérogatoire.

5 – IMPOTS

La Caisse a opté pour le régime d'intégration fiscale à effet du 01 Janvier 2008.

GROUPAMA SA en tant qu'entité combinante, est tête du groupe fiscal. GROUPAMA SA est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble.

La Caisse Régionale devra à GSA une somme égale à l'impôt qui aurait été applicable à son résultat fiscal si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent des déficits et crédits d'impôts.

Cependant les économies d'impôt résultant du retraitement dans le résultat d'ensemble des produits de participation reçus par la Caisse régionale d'autres entités intégrées sont réalloués à la Caisse Régionale.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2016 a été comptabilisé pour un montant de **16 388 910 €**. Par ailleurs, la Caisse a comptabilisé un produit d'intégration fiscale relatif à la réallocation d'impôt sur les dividendes pour un montant de **87 166 €**.

Il a été également comptabilisé un crédit d'impôt au titre du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) créé par l'article 66 de la loi de Finances rectificative du 29 décembre 2012. Ce crédit s'élève pour 2016 à **2 318 631 €**.

Le bénéfice de ce crédit d'impôt a été utilisé sur diverses actions, notamment en matière d'investissements, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, d'amélioration de la satisfaction clients par l'engagement des collaborateurs autour de l'esprit de service et d'une identité collective...

Par ailleurs, la part d'impôt revenant aux Caisses Locales, enregistrée pour **375 400 €**, constitue un produit d'intégration fiscale.

6 – PROVISIONS POUR RISQUES ET PROVISIONS POUR CHARGES

Elles sont déterminées sur la base d'informations connues à la clôture de l'exercice.

7 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

C'est une charge de **9 430 €**.

8 - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Au 31 décembre 2016, l'engagement de GROUPAMA D'OC au titre des services passés sur la base du salaire de fin de carrière et des droits à terme s'élève à **12 422 653 €** contre **12 504 056 €** au 31 décembre 2015. La valeur actualisée réelle (DBO) s'élève à **13 736 013 €**. Le taux d'actualisation retenu pour cette valorisation est le taux des obligations privées de grande qualité (taux AA de l'IBOXX). Ce taux est passé de 2,1 % à 1,2 %.

Cet engagement est couvert par un contrat IFC souscrit par GROUPAMA D'OC auprès de GROUPAMA VIE et dont la valeur s'élève au 31 décembre 2016 à **13 736 013 €** (y compris une provision pour pensions de **4 525 002 €**).

9 – PASSIFS SOCIAUX

Les engagements sociaux autres que ceux relatifs à la retraite, qui rentrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs, font l'objet d'un enregistrement au passif pour leurs valeurs d'engagement.

L'incidence de la comptabilisation du passif s'élève à **4 452 983 €**.

La provision est évaluée selon la méthode DBO (=Defined Benefit Obligation soit obligation au titre des prestations définies). Le taux d'actualisation retenu pour cette valorisation est le taux des obligations privées de grande qualité (taux AA de l'IBOXX). Ce taux est passé de **1,5 % à 0,8 %**. Au 31 décembre 2016, nous avons effectué une dotation de **458 052 €**.

10 – COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Depuis le 1er janvier 2015, un nouveau moyen d'accès à la formation est mis en place par le biais du compte personnel de formation (CPF). Ce compte personnel alimenté en heures de formation est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF remplace le droit individuel à la formation (Dif) mais les salariés ne perdent pas leurs heures qu'ils pourront mobiliser jusqu'au 31 décembre 2020 (loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013).

Le CPF permet d'allouer 24 heures de formation individuelle par an pour les 5 premières années puis 12 heures de formation individuelle par an pour les 3 années suivantes sans excéder le plafond de 150 heures de formation sur 8 ans.

NOTE 4 - ACTIFS INCORPORELS

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
500..	Frais d'établissement	513				513
508 ..	Autres immobilisations incorporelles	70 262		3 982	46	74 198
	TOTAL	70 775	0	3 982	46	74 711

Tableau des amortissements

		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
500..	Frais d'établissement	513				513
508 ..	Autres immobilisations incorporelles	62 227		3 781		66 008
	TOTAL	62 740	0	3 781	0	66 521

Tableau des provisions

		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
500..	Frais d'établissement	0				0
508 ..	Autres immobilisations incorporelles	0				0
	TOTAL	0	0	0	0	0

Tableau des montants nets

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
500..	Frais d'établissement		
508 ..	Autres immobilisations incorporelles	8 035	8 190
	TOTAL	8 035	8 190

Montants en milliers d'€

NOTE 5.1 – TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Tableau des montants bruts

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
21-22	Immobilisations	115 522		10 201	1 019	124 704
21-22	Parts de société	6 659		16	35	6 640
	TOTAL	122 181	0	10 217	1 054	131 344

Tableau des amortissements

		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
21-22	Immobilisations	45 426		2 852	449	47 829
21-22	Parts de société	0				0
	TOTAL	45 426	0	2 852	449	47 829

Tableau des provisions

		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
21-22	Immobilisations	11			4	7
21-22	Parts de société	158		2		160
	TOTAL	169	0	2	4	167

Tableau des montants nets

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
21-22	Immobilisations	70 085	76 868
21-22	Parts de société	6 501	6 480
	TOTAL	76 586	83 348

Montants en milliers d'Euros

NOTE 5.2.1 – TITRES DE PROPRIETE

sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation (comptes 250 et 260)

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
250..	Entreprises liées	556 395		93 144		649 539
260..	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	375				375
	TOTAL	556 770	0	93 144	0	649 914

Tableau des provisions

		Montant à la clôture de l'exercice	Transferts	Augmentation : dotation aux provisions de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
250..	Entreprises liées	175 051				175 051
260..	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	27				27
	TOTAL	175 078	0	0	0	175 078

Tableau des montants nets

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
250..	Entreprises liées	381 344	474 488
260..	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	348	348
	TOTAL	381 692	474 836

montants en milliers d'Euros

NOTE 5.2.2 – BONS, OBLIGATIONS ET CREANCES DE TOUTES NATURES

sur ces mêmes entreprises (comptes 25 et 26 sauf 250 et sauf 260)

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
25..	Entreprises liées	1				1
26..	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0				0
265	Dépôts espèces chez cédants	0				0
	TOTAL	1	0	0	0	1

Tableau des amortissements et des provisions

		Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts		Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
25..	Entreprises liées	0				0
26..	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0				0
265	Dépôts espèces chez cédants	0				0
	TOTAL	0	0	0	0	0

Tableau des montants nets

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à clôture de l'exercice
25..	Entreprises liées	1	1
26..	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
265	Dépôts espèces chez cédants		
	TOTAL	1	1

montants en milliers d'Euros

NOTE 5.3 – AUTRES PLACEMENTS

Il s'agit des placements autres que ceux visés précédemment.

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
23..	Placements financiers	770 709		206 027	270 341	706 395
24..	Plac. Représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC	0				0
	TOTAL	770 709	0	206 027	270 341	706 395

Tableau des provisions

		Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts	Augmentation : dotation aux provisions de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
23..	Placements financiers	194				194
24..	Plac. Représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC	0	0	0	0	0
	TOTAL	194	0	0	0	194

Tableau des montants nets

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
23..	Placements financiers	770 515	706 201
24..	Plac. Représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
	TOTAL	770 515	706 201

montants en milliers d'Euros

NOTE 5.4 – ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	BILAN 2016			BILAN 2015		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisat.	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisat.
1. Placements immobiliers						
a) Terrains et constructions	129 674	81 677	102 894	121 582	75 985	95 588
i. Terrains non construits	1 233	1 230	1 155	1 361	1 359	1 144
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	1 193	1 189	2 069	1 205	1 200	1 938
iii. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	36 663	23 143	36 713	28 549	15 481	29 658
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	5 246	5 093	6 792	5 231	5 077	6 220
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	85 338	51 021	56 164	85 236	52 868	56 628
b) Terrains et constructions en cours	1 670	1 670	1 670	599	599	599
i. Terrains affectés à une construction en cours						
ii. Immeubles en cours	0	0	0	206	206	206
iii. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeubles en cours)						
iv. Immobilisations grevées de droits (commodats)						
v. Immeubles d'exploitation en cours	1 670	1 670	1 670	393	393	393
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	131 344	83 347	104 564	122 181	76 584	96 187
2. Actions, parts et autres titres à revenu variable						
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées	440 833	440 798	586 796	493 364	493 329	631 174
i. Actions et titres cotés	1 682	1 681	2 651	1 673	1 672	2 424
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	290 880	290 880	376 238	346 535	346 535	428 394
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	147 812	144 486	206 852	144 698	141 113	199 290
iv. Actions et titres non cotés	458	3 750	1 054	458	4 009	1 066
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées	649 540	474 489	480 607	556 395	381 345	398 021
i. Actions et titres cotés						
ii. Actions et titres non cotés	649 540	474 489	480 607	556 395	381 345	398 021
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	375	348	497	375	348	469
i. Actions et titres cotés						
ii. Actions et titres non cotés	375	348	497	375	348	469
TOTAL DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	1 090 748	915 635	1 067 900	1 050 134	875 022	1 029 664
3. Autres titres de placement						
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées	229 625	226 707	245 435	236 230	233 850	252 716
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe						
* Obligations cotées	220 925	218 007	236 735	223 480	221 100	239 966
° Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	75 850	73 034	80 228	79 600	77 292	84 663
° Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation						
° Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	145 075	144 973	156 507	143 880	143 808	155 303
* Obligations non cotées						
° Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation						
° Autres obligations non cotées						
* Titres de créance négociables et bons du Trésor	8 700	8 700	8 700	12 750	12 750	12 750
° Titres de créance négociables d'un an au plus	8 700	8 700	8 700	12 750	12 750	12 750
° Bons à moyen terme négociables						
° Autres titres de créance négociables						
° Bons du Trésor						
* Autres						
ii. Prêts	1 919	1 919	1 919	2 125	2 125	2 125
* Prêts obtenus ou garantis par un État membre de l'OCDE						
* Prêts hypothécaires						
* Autres prêts	1 919	1 919	1 919	2 125	2 125	2 125
° Prêts garantis						
° Prêts non garantis						

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS (suite)

	BILAN 2016			BILAN 2015		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisé.	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisé.
* Avances sur polices						
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	33 580	33 580	33 580	38 580	38 580	38 580
iv. Autres placements	413	413	413	410	410	410
* Dépôts et cautionnements	413	413	413	410	410	410
* Créances représentatives de titres prêtés						
* Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces						
* Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme						
* Autres						
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes						
vi. Créance représentative de la composante dépôt d'un contrat de réassurance						
b) Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte						
i. Placements immobiliers						
ii. Titres à revenu variable autres que les OPCVM						
iii. Obligations, TCN et titres à revenu fixe						
iv. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
v. Parts d'autres OPCVM						
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées						
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe						
* Obligations et titres assimilés cotés						
° Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation						
° Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à ligne précédente						
* Obligations non cotées						
° Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation						
° Autres obligations non cotées						
* Titres de créance négociables						
° Titres de créance négociables d'un an au plus						
° Bons à moyen terme négociables						
° Autres titres de créance négociables						
* Autres						
ii. Prêts						
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit						
iv. Autres placements						
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes						
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation						
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe						
* Obligations et titres assimilés cotés						
° Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation						
° Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à ligne précédente						
* Obligations non cotées						
° Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation						
° Autres obligations non cotées						
* Titres de créance négociables						
° Titres de créance négociables d'un an au plus						
° Bons à moyen terme négociables						
° Autres titres de créance négociables						
* Autres						
ii. Prêts						
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit						
iv. Autres placements						
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes						
TOTAL DES AUTRES TITRES DE PLACEMENT	265 537	262 619	281 348	277 345	274 965	293 831
TOTAL DES PLACEMENTS	1 487 630	1 261 601	1 453 812	1 449 660	1 226 571	1 419 682

Les montants correspondants à la différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées.

Ils s'élèvent pour la décote non encore amortie à un montant de 3 774 K€ et 1 014 K€ pour la prime de remboursement non reprise.

NOTE 6 - CREANCES

	BILAN 2016				BILAN 2015			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6 Créances								
6a Créances nées d'opérations d'assurance directes	7 742			7 742	7 222			7 222
6aa Primes acquises non émises	3 992			3 992	3 010			3 010
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	3 750			3 750	4 212			4 212
Assurés	3 744			3 744	4 208			4 208
Intermédiaires d'assurances	4			4	4			4
Coassureurs	0			0	0			0
Autres tiers	2			2	0			0
6b Créances nées d'opérations de réassurance	10 996			10 996	4 343			4 343
Réassureurs	10 996			10 996	4 343			435
Cédantes								
Autres intermédiaires								
6c Autres créances	58 379	0	0	58 379	62 621	0	0	62 621
6ca Personnel	519			519	512			512
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	167			167	107			107
6cc Débiteurs divers	57 693			57 693	62 002			62 002
6d Capital appelé non versé								
TOTAL 6 Créances	77 117	0	0	77 117	74 186	0	0	74 186

montants en milliers d'euros

NOTE 6.1 – DETAIL DE LA CLASSE 4 (SOLDES DEBITEURS)

Libellé	Bilan 2016 Solde débiteur	Bilan 2015 Solde débiteur
Assurés	3 744	4 208
Intermédiaires d'assurances	4	4
Coassureurs		
Réassureurs	10 996	4 343
Cédantes		

montants en milliers d'Euros

NOTE 6.2 – DETAIL DE LA CLASSE 4 (PRODUITS A RECEVOIR)

Libellé	Bilan 2016 Solde débiteur	Bilan 2015 Solde débiteur
Produits à recevoir au titre de l'exercice	3 135	3 674
Produits à recevoir sur exercice antérieur	0	0

montants en milliers d'Euros

NOTE 7 – DIVERS ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Montant 2016	Montant 2015
ACTIF		
A) Actifs réserve de propriété		
B) Comptes de régularisation Actif		
Intérêts acquis non échus	4 258	4 446
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	1 804	1 831
Frais d'acquisition imm. à répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
Différences sur prix de remboursement à percevoir	1 026	1 055
Autres comptes de régularisation Actif	538	333
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL REGULARISATION ACTIF	7 626	7 665
Dont produits à recevoir rattachés à des créances		
C) Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

montants en milliers d'Euros

NOTE 8 – CAPITAUX PROPRES

Libellé	2015	Affectation du résultat 2015	Apport Fusion	Mouvements réserve de capitalisation	Imputation dépréciation durable	Mouvements de l'exercice	2016
Fonds d'établissement	1 982					20 364	22 346
Prime d'émission							
Prime de fusion	56 893						56 893
Réserves statutaires	81 812			37 239		-47 (*)	119 004
Réserve spéciale PVLTL 15%							
Réserve spéciale PVLTL 19%							
Réserve spéciale PVLTL 25%							
Réserve de capitalisation	37 239			-37 239			0
Autres réserves	427 239						427 239
Ecart dû changement de Méthode	-27					2	-25
Report à nouveau	16 884	24 815					41 699
Résultat de l'exercice	24 815	-24 815				26 055	26 055
TOTAL 1 Capitaux propres	646 837	0	0	0	0	46 374	693 211
Distribution							

(: *) intervention sur fonds de secours des caisses locales

montants en milliers d'Euros

NOTE 9 - PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE

9.1 - ANALYSE DES PROVISIONS TECHNIQUES

	2016	2015
Provisions pour primes non acquises	13 564	14 048
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER	721 576	723 486
dont provision pour risques en cours	144	201
dont provision pour chargement de gestion	31 891	29 383
dont (en moins) prévisions de recours	30 181	27 756
PROV.POUR PARTICIPATION AUX BENEFICES ET RISTOURNES		
PROVISIONS POUR EGALISATION	26 099	11 872
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES		
provisions mathématiques des rentes	114 358	105 304
provision pour risques croissants	63 008	61 719
provision pour risques d'exigibilité des engagements techniques		
ACCEPTATIONS	32 209	31 279
TOTAL	970 814	947 708

9.2 - EVOLUTION DES PRIMES ACQUISES ET DES SINISTRES

	Exercice de survenance				
	2012	2013	2014	2015	2016
EXERCICE 2014					
Total des Sinistres (S)	304 808	327 323	319 266		
Primes acquises (P)	424 989	442 517	451 394		
Pourcentage (S/P)	71,72%	73.97%	70.73%		
EXERCICE 2015					
Total des Sinistres (S)	296 139	328 314	297 495	317 758	
Primes acquises (P)	424 921	442 359	450 231	455 886	
Pourcentage (S/P)	69,69%	74.20%	66.08%	69.70%	
EXERCICE 2016					
Total des Sinistres (S)	299 402	313 498	292 887	298 705	302 799
Primes acquises (P)	424 804	442 250	449 989	455 911	451 856
Pourcentage (S/P)	70,48%	70,89%	65,09%	65,52%	67,01%

9.3 - LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES

Libellé	2016	2015
Provisions pour risques en cours	144	201
Prévisions de recours à encaisser	30 181	27 756
Provisions pour sinistres à l'ouverture (1)	754 074	757 160
Prestations payées dans l'exercice sur exercices antérieurs (2)	219 810	228 941
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (3)	492 670	489 022
BONI /MALI (=1-2-3)	41 594	39 197

montants en milliers d'Euros

NOTE 10 – PROVISIONS

	Montant 2016	Montant 2015
16 Provisions pour retraites	4 525	3 099
17 Provisions pour impôts	1 148	1 256
18 Autres provisions	5 550	4 928
TOTAL	11 223	9 283

montants en milliers d'Euros

NOTE 11 – DETTES

	BILAN 2016				BILAN 2015			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
7 Autres dettes								
7a Dettes nées d'opérations d'assurance	8 040	0	0	8 040	7 874	0	0	7 874
Assurés	7 321			7 321	6 165			6 165
Intermédiaires d'assurances				0	0			0
Coassureurs	719			719	1 709			1 709
Autres tiers								
7b Dettes nées d'opérations de	50 664	0	0	50 664	46 990	0	0	46 990
Réassureurs	2 619			2 619	324			324
Cédantes	48 045			48 045	46 666			46 666
Autres intermédiaires								
7c Emprunts obligataires (dont								
7d Dettes envers établissements de crédit	28 624	6 333	1 583	36 540	20 963	6 333	3 167	30 463
7e Autres dettes	72 955	235	3 451	76 641	86 472	164	3 228	89 864
7ea Titres de créance négociables par								
7eb Autres emprunts, dépôts et	30 000	235		30 235	50 000	164		50 164
7ec Personnels, organisme de sécurité	15 726		3 451	19 177	13 751		3 228	16 979
7ed Etat, sécurité sociale	17 378			17 378	13 339			13 339
7ee Créanciers divers	9 851			9 851	9 382			9 382
TOTAL 7 autres dettes	160 283	6 568	5 034	171 885	162 299	6 497	6 395	175 191

montants en milliers d'Euros

NOTE 11.1 – DETAIL DE LA CLASSE 4 (SOLDE CREDITEUR)

	Bilan 2016 Solde créditeur	Bilan 2015 Solde créditeur
Assurés	7 321	6 165
Intermédiaires d'assurances		0
Coassureurs	719	1 709
Réassureurs	2 619	324
Cédantes	48 045	46 666

montants en milliers d'Euros

NOTE 12 – COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	Montant 2016	Montant 2015
PASSIF		
Comptes de régularisation Passif		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements différés sur prix de remboursement	3 786	3 276
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif	28	26
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL 8 - REGULARISATIONS PASSIF	3 814	3 302
Dont charges à payer rattachées à des dettes		

montants en milliers d'Euros

NOTE 13.1 – AVOIRS ET CREANCES SUR DES ENTREPRISES DU GROUPE

	BILAN 2016				BILAN 2015			
	Entrep. liées	Entrepr. lien particip.	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrepr. lien particip.	Autres origines	Total
A) ACTIF								
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE								
PLACEMENTS	474 489	348	789 524	1 264 361	381 345	348	847 100	1 228 793
. IMMOBILIER			83 347	83 347			76 585	76 585
. ACTIONS AUT TITRES REV. VAR.	474 489	348	447 753	922 590	381 345	348	497 636	879 329
. OBLIG.TCN AUT TIT. REV. FIXE			222 511	222 511			231 764	231 764
. PRETS			1 919	1 919			2 125	2 125
. DEPOTS AUTRES D'ETABL.CREDIT			33 580	33 580			38 580	38 580
. AUTRES PLACEMENTS			414	414			410	410
. CREANC. ESPECES CHEZ CEDANTS				0				0
PLACEMENTS CONTRATS UN. COMPTE								
PART REASSUREURS PROV. TECHN.	433 846	0	0	433 846	430 999	0	0	430 999
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	4 480			4 480	4 571			4 571
. PROVISIONS ASSURANCE VIE								
. PROV. SINISTRES (VIE)								
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	319 431			319 431	324 722			324 722
. PART.BENEF.ET RIST. (VIE)								
. PART.BENEF.ET RIST. (NON-VIE)								
. PROVISIONS D'EGALISATION								
. AUTRES PROV. TECHN. (VIE)								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)	109 935			109 935	101 706			101 706
. CONTRATS EN UNITES DE COMPTE								
CREANCES NEES D'OPER.D'ASS.DIR	0	0	7 741	7 741	0	0	7 222	7 222
. DONT SUR PRENEURS D'ASS.			7 735	7 735			7 218	7 218
. DONT SUR INTERMED. D'ASS.			4	4			4	4
. DONT AUTRES TIERS			2	2			0	0
CREANCES NEES D'OPER. DE REASS	10 996			10 996	4 343			4 343
DEBITEURS DIVERS	4 006	2 581	51 106	57 693	10 949	2 108	48 945	62 002
CAPITAL APPELE NON VERSE								
COMPTES COURANTS			42 458	42 458			15 342	15 342
INTER. ET LOYERS ACQ. NON ECHUS			4 258	4 258			4 446	4 446
AUTRES REGULARISATIONS ACTIF			1 564	1 564			1 388	1 388
TOTAL	923 337	2 929	896 651	1 822 917	827 636	2 456	924 443	1 754 535

montants en milliers d'Euros

NOTE 13.2 – DETTES ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE

	BILAN 2016				BILAN 2015			
	Entreprises liées	Entrep.lien particip.	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entrep.lien particip.	Autres origines	Total
B) PASSIF								
PASSIFS SUBORDONNES								
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	970 814			970 814	947 707			947 707
. Primes non acquises (Non Vie)	13 564			13 564	14 048			14 048
. Provisions assurance vie								
. Provisions sinistres (Vie)								
. Provisions sinistres (Non Vie)	753 158			753 158	754 074			754 074
. Part. bénéfice et ristournes (Vie)								
. Part. bénéfice et ristournes (Non Vie)								
. Provision d'égalisation	26 582			26 582	12 362			12 362
. Autres prov. techniques (Vie)								
. Autres prov. techniques (Non Vie)	177 510			177 510	167 223			167 223
PROV. CONTRATS EN UNITES COMPTE				0				0
DETTES POUR DEPOTS ESPECES RECUES DES CESSIONNAIRES				0				0
DETTES NEES D'OPER. D'ASS. DIRECTES		0	8 040	8 040		0	7 874	7 874
. dont envers preneurs d'assurance			7 321	7 321			6 165	6 165
. dont envers intermédiaires d'assurance				0			0	0
. dont envers autres tiers			719	719			1 709	1 709
DETTES NEES D'OPER. DE REASSURANCE *	50 665			50 665	46 991			46 991
EMPRUNTS OBLIGATAIRES				0				0
DETTES ENVERS ETABL. DE CREDIT			19 177	19 177			19 379	19 379
AUTRES DETTES (CREANCIERS DIVERS)	2 032	0	7 819	9 851	1 373	1	8 008	9 382
COMPTES REGULARISATION PASSIF			3 814	3 814			3 302	3 302
TOTAL	1 023 511	0	38 850	1 062 361	996 071	1	38 563	1 034 635

* 41101000 Caisses Locales C/C.

41001000 CCAMA Réassurance

41860000 Charges à payer sur opér. Réass.

montants en milliers d'Euros

NOTE 14 – ACTIFS ET PASSIFS EN DEVISES

	BILAN 2016			BILAN 2015		
	Actif	Passif	Différence de conversion 2015	Actif	Passif	Différence de conversion 2014
Avoirs et engagement Par devise						
Couronne Danoise						
Couronne Suédoise						
Livre Britannique		NEANT			NEANT	
Franc Suisse						
Dollar Américain						
Dollar Canadien						
Yen						
Autres Monnaies						
TOTAL						

NOTE 15 – ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	Montant des engagements à l'égard des dirigeants	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	TOTAL
1 Engagements reçus					0
2. Engagements donnés :		165		9 569	9 734
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés				69	69
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente					0
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		165			165
2d. Autres engagements donnés				9 500	9 500
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					0
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers					

montants en milliers d'Euros

NOTE 16 - COTISATIONS

Ventilation des primes brutes émises

Libellé	2016	2015
PRIMES BRUTES EMISES		
Assurance directe en France	693 689	698 745
Assurance directe U. E. hors France		
Assurance directe hors U. E.		
TOTAL	693 689	698 745

montants en milliers d'Euros

NOTE 17 – MOUVEMENTS DE PORTEFEUILLE

NEANT

NOTE 18 – COMMISSIONS DE L'ASSURANCE DIRECTE

	2016	2015
Commissions d'acquisition	9 230	10 716
Commissions d'administration	858	856
Commissions sur sinistres	622	1 740
TOTAL	10 710	13 312

montants en milliers d'Euros

NOTE 19 – AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

	2016	2015
Subventions d'exploitation reçues	4	251
Commissions Groupama Vie	11 911	12 072
Commissions autres	657	500
Autres Produits Techniques	6 183	7 325
TOTAL	18 755	20 148

montants en milliers d'Euros

NOTE 20.1 – CHARGES DE PLACEMENTS

Ventilation des charges de placements N

Nature des charges	EXERCICE 2016			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers			4 032	4 032
Autres charges de placements		2	3 788	3 790
Pertes provenant de la réalisation des placements			655	655
TOTAL 5 charges des placements	0	2	8 475	8 477

montants en milliers d'Euros

Ventilation des charges de placements N-1

Nature des charges	EXERCICE 2015			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers			4 109	4 109
Autres charges de placements		3	3 813	3 816
Pertes provenant de la réalisation des placements			279	279
TOTAL 5 charges des placements	0	3	8 201	8 204

montants en milliers d'Euros

NOTE 20.2 – PRODUITS DE PLACEMENTS

Ventilation des produits de placements N

Nature des produits	EXERCICE 2016			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements	1 870	0	24 858	26 728
- Revenus des participations				0
- Revenus des placements immobiliers			7 212	7 212
- Revenus des autres placements	1 870		17 646	19 516
- Autres revenus financiers				0
Autres produits des placements		29	519	548
Profits provenant de la réalisation des placements			5 821	5 821
TOTAL 3 produits des placements	1 870	29	31 198	33 097

montants en milliers d'Euros

Ventilation des produits de placements N-1

Nature des produits	EXERCICE 2015			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements	0	0	22 784	22 784
- Revenus des participations				0
- Revenus des placements immobiliers			7 223	7 223
- Revenus des autres placements			15 561	15 561
- Autres revenus financiers				0
Autres produits des placements			635	635
Profits provenant de la réalisation des placements			9 015	9 015
TOTAL 3 produits des placements	0	0	32 434	32 434

montants en milliers d'Euros

NOTE 21 - PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES ET EXCEPTIONNELS

LIBELLE	2016	2015
Produits non Techniques		
- commissions	1 817	2 110
- accompagnement projet banque	861	790
- autres	116	2
TOTAL	2 794	2 902
Charges non Techniques		
- taxe s/ excedents de Prov.	507	758
- autres	4 134	3 525
- VNC immo cédées	162	
TOTAL	4 803	4 283
Produits exceptionnels		
- reprises provisions réglementées et except	108	
- autres	61	150
- quote part subventions		
TOTAL	169	150
Charges exceptionnelles		
- dotation aux autres provisions réglementées		
- Dot.prov.charges except.		1 255
- autres	178	201
TOTAL	178	1 456

montants en milliers d'Euros

NOTE 22 – RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE PAR CATEGORIE (1/3)

		DOMMAGES CORPORELS					DOMMAGES AUX BIENS	
		CONTR. INDIVID.	CONTR. COLLECTIFS	RESPONS. CIVILE	DOMMAGES	TOTAL	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
		(cat. 20)	(cat. 21)	(cat. 22)	(cat. 23)	(cat. 22-23)	(cat. 24)	(cat. 25)
1 Primes acquises	01	229 049	13 578	81 126	107 581	188 707	84 850	48 258
1a. Primes	02	228 617	13 576	81 170	107 634	188 804	84 781	48 182
1b. Variation des primes non acquises	03	-432	-2	44	53	97	-69	-76
2 Charges des prestations	04	176 245	14 811	84 786	75 566	160 352	39 318	36 064
2a. Prestations et frais payés	05	167 458	13 396	55 814	75 081	130 895	43 960	34 854
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	8 787	1 415	28 972	485	29 457	-4 642	1 210
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	52 804	-1 233	-3 660	32 015	28 355	45 532	12 194
5 Frais d'acquisition	09	31 684	1 885	11 223	14 881	26 104	11 746	6 657
6 Autres charges de gestion nettes	10	9 796	584	2 160	4 612	6 772	3 636	2 062
B CHARGES D'ACQUISITION	11	41 480	2 469	13 383	19 493	32 876	15 382	8 719
7 Produits des placements	13	2 904	116	2 180	399	2 579	794	1 058
8 Participation aux résultats	14					0		
C SOLDE FINANCIER	15	2 904	116	2 180	399	2 579	794	1 058
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	61 966	3 401	31 850	42 246	74 096	36 738	19 798
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18					0		
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	41 278	3 182	27 347	23 092	50 439	17 228	12 610
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20					0		
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	2 369	399	20 554	74	20 628	-5 808	3 813
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22					0		
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23					0		
13 Commissions reçues des réassureurs	24	7 885	378	4 899	6 277	11 176	7 035	4 206
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-10 434	558	20 950	-12 803	8 147	-18 283	831
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	3 794	-3 028	6 087	118	6 205	12 661	5 364
HORS-COMPTÉ								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	2 584	7	1 858	2 172	4 030	1 683	3 699
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	3 016	9	1 814	2 119	3 933	1 752	3 776
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	107 565	6 731	254 359	21 622	275 981	52 934	81 926
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	104 702	5 484	231 720	21 137	252 857	60 332	81 622
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	123 830	1 802	55 240		55 240	4 657	3 720
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	117 928	1 634	48 907		48 907	1 901	2 814

NOTE 22 – RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE PAR CATEGORIE (2/3)

		DOMMAGES AUX BIENS (SUITE)		CATASTROPHES NATURELLES (cat. 27)	RESPONS.CIVILE GENERALE (cat. 28)	PROTECTION JURIDIQUE (cat. 29)	ASSISTANCE (cat. 30)	PERTES PECUN. DIVERSES (cat. 31)
		AGRICOLES (cat. 26)	RECAPITULATION (cat. 24-26)					
1 Primes acquises	01	74 611	207 719	19 039	2 599	10 348	9 203	419
1a. Primes	02	74 650	207 613	19 038	2 575	10 341	9 200	419
1b. Variation des primes non acquises	03	39	-106	-1	-24	-7	-3	0
2 Charges des prestations	04	38 994	114 376	-1 346	1 725	4 958	4 324	48
2a. Prestations et frais payés	05	46 329	125 143	10 897	1 390	6 196	4 432	15
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-7 335	-10 767	-12 243	335	-1 238	-108	33
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	35 617	93 343	20 385	874	5 390	4 879	371
5 Frais d'acquisition	09	10 434	28 837	2 631	357	1 432	1 273	58
6 Autres charges de gestion nettes	10	3 233	8 931	815	110	443	394	18
B CHARGES D'ACQUISITION	11	13 667	37 768	3 446	467	1 875	1 667	76
7 Produits des placements	13	647	2 499	280	62	139	1	1
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	647	2 499	280	62	139	1	
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	37 708	94 244	13 221	1 028	4 064	7 754	217
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	22 354	52 192	8 282	430	1 951	4 204	5
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20							
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	-7 805	-9 800	-12 002	-37	-406	-111	0
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22							
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23							
13 Commissions reçues des réassureurs	24	8 032	19 273	1 149	207	647	921	58
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-15 127	-32 579	-15 792	-428	-1 872	-2 740	-154
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	7 470	25 495	1 427	41	1 782	473	141
HORS-COMPTES								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	231	5 613	554	399	170	139	12
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	193	5 721	555	423	177	142	11
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	39 388	174 248	31 352	2 729	9 033	1 547	2
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	50 896	192 849	47 374	2 834	10 271	1 655	2
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	7 643	16 020	4 923	1 038			54
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	3 470	8 185	1 143	598			21

NOTE 22 – RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE PAR CATEGORIE (3/3)

		TRANSPORTS (cat. 34)	CONSTRUCTION		CREDIT (cat. 37)	CAUTION (cat. 38)	ACCEPTATIONS (cat. 39)	TOTAL GENERAL
			DOMMAGES (cat. 35)	RESPONS.CIVILE (cat. 36)				
1 Primes acquises	01	2 115	1 465	9 930			13 580	707 752
1a. Primes	02	2 111	1 465	9 930			13 580	707 269
1b. Variation des primes non acquises	03	-4						-483
2 Charges des prestations	04	1 256	732	15 251			14 259	506 991
2a. Prestations et frais payés	05	1 032	-424	9 642			13 329	483 400
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	224	1 156	5 609			930	23 591
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	859	733	-5 321			-679	200 761
5 Frais d'acquisition	09	293	192	1 365			1 012	97 123
6 Autres charges de gestion nettes	10	90	59	422			1 013	29 448
B CHARGES D'ACQUISITION	11	383	251	1 787			2 025	126 571
7 Produits des placements	13	16	66	1 517			658	10 837
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	16	66	1 517			658	10 837
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	859	486	3 344				264 680
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	324	-451	2 998				164 833
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20							
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	70	606	1 254				2 971
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22							
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23							
13 Commissions reçues des réassureurs	24	130	85	578				42 487
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-335	-246	1 486				-54 390
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	157	302	-4 105			-2 046	30 637
HORS-COMPTE								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	56						13 564
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	61						14 048
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	1 170	4 590	106 485			31 726	753 159
17 Provisions pour sinistres à payer (ouvertu	33	946	3 434	100 876			30 789	754 074
18 Autres provisions techniques (clôture)	34						483	203 390
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35						490	178 906

NOTE 23 – CHARGE FISCALE

	2016	2015
a) Impôt exigible	16 901	30 664
b) Impôt différé		
c) Provision N	16 389	16 901
d) Provision N-1	16 901	30 664
III 11 Charge d'impôt	16 389	16 901

montants en milliers d'Euros

NOTE 24 – PROPOSITION d’AFFECTATION DU RESULTAT

Libellé	Débit 2016	Débit 2015
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Distribution	255	
Affectation aux réserves pour plus-values long terme		
Affectation aux autres réserves	25 800	
Autres répartitions		
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau (bénéfice)		24 815
TOTAL	26 055	24 815

Libellé	Crédit 2016	Crédit 2015
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	26 055	24 815
Prélèvement		
Prélèvement sur compte siège social		
Report à nouveau (perte)		
TOTAL	26 055	24 815

montants en milliers d'Euros

NOTE 25 – VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

Libellé	2016	2015
Salaires	63 152	59 685
Pensions de retraite		
Charges sociales	32 628	31 798
Autres	5	7
TOTAL	95 785	91 490

montants en milliers d'Euros

NOTE 26 - CONSOLIDATION

Depuis 2005, la Consolidation des comptes se fait en normes comptables internationales dites IFRS.

I - PRINCIPE

Atin de se conformer aux exigences définies par le Code des Assurances en matière de comptes consolidés, imposant leur établissement pour tout ensemble d'entreprises ayant entre elles des liens de réassurance importants et durables, GROUPAMA a décidé de présenter des états financiers consolidés représentatifs de sa dimension économique et établis conformément aux principes comptables généralement admis en France dans l'activité d'assurance.

II - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La société mère du Groupe est définie comme étant l'ensemble constitué par les Caisses Locales, Régionales et Centrale, c'est à dire les entités constitutives du régime des Assurances Mutuelles Agricoles tels qu'il est organisé par l'article 1235 du Code Rural.

Les comptes de ces entités sont donc d'abord " combinés " (cumul et élimination des opérations réciproques). Puis, l'ensemble des comptes " combinés " fait ensuite l'objet d'une consolidation traditionnelle.

GROUPAMA SA, domiciliée 8 et 10 rue d'Astorg - 75 008 Paris Cedex 08, établit les comptes consolidés dans lesquels sont inclus les comptes de la Crama d'OC.

Conformément à la législation, les comptes consolidés font l'objet d'une publication et d'une certification par les Commissaires aux Comptes de GROUPAMA SA.

III - METHODE DE CONSOLIDATION

GROUPAMA D'OC est consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

NOTE 27 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Montants en K€)

Identification	Siège	Capital	Autres K Propres (hors res)	Quote Part K detenu	Val comptable titres detenus		Chiffre affaires	Résultat	Montant Avances	Dividendes Percus
					Brute	NETTE				
DETENUES A PLUS DE 50% (Participation majoritaire Goc)										
SCI LE SANGLIER 329325278C Société Civile Immobilière	70263 CHAMPEAU 19006 TULLE	3		99,50%	5	5	31	3	664	
SCI BALMA SAINT JEAN 509670907C Société Civile Immobilière	70263 31131 BALMA	1		99,90%	1	1	530	116	2 581	
DETENUES ENTRE 10 ET 50%										
CENTAURE 344936752C Société Anonyme	51119 ST JORY 31150 BRUGUIERES	801		36,17%	348	348	1 496	59		
SCI HOTEL DU CHÂTEAU/ 345133946 Société Civile Immobilière	2 Avenue de Limoges 79044 NIORT Cédex	967		15,38%	149	149	40	321		
GROUPAMA HOLDING 343115135 Société Anonyme	8-10 RUE D'ASTORG	#####		14,39%	645 589	472 223				1 861

NOTE 27 - FILIALES ET PARTICIPATIONS (suite)

Identification	Siège	Capital	Autres K Propres (hors res)	Quote Part K detenu	Val comptable titres detenus		Chiffre affaires	Résultat	Montant Avances	Dividendes Percus
					Brute	NETTE				
INFÉRIEURES A 10%										
SFG 315213421 Société Civile Forestière	8-10 RUE D'ASTORG 75008 PARIS	74 958		1,35%	1 127	1 127	5 197	2 029		27
SCI PIPACT 444772495 Société Civile Immobilière	24 RUE CHARLES DURAND BOURGES	2 820		7,00%	200	200	1 921	1 161		
C F P 345199673 Société Anonyme	22 RUE JOUBERT 75320 PARIS	496 843		0,38%	2 675	2 675	25 020	10 222		226
SCIMA GFA 32067139900014 Société civile particulière	8-10 RUE D'ASTORG 75008 PARIS	150		5%	8	8		50		1
GROUPAMA PARTICIPATION Société civile 323 948 141 00045	8-10 RUE D'ASTORG 75008 PARIS	22 175		1,10%	27	0		-34		
GIE G2S 410546956 Groupement D'intérêt Economique	8-10 RUE D'ASTORG 75008 PARIS	3 473		2,83%	0,1	0,1				
GROUPAMA HOLDING 2 Société Anonyme 411955404	8-10 RUE D'ASTORG 75008 PARIS	286 056		0,78%	3 949	2 264				
INRA MARCENAT 330954413 Société Civile Immobilière	CHAMBRE d'AGRICULTURE 26 RUE 9 ème RI 15002 AURILLAC	402		9,67%	39	39				2
GIE TPG 343115135 Groupement D'intérêt Economique	8-10 RUE D'ASTORG 75008 PARIS	17		5,88%	1	1				

NOTE 28 - EFFECTIF ET REMUNERATIONS

a) Effectif moyen

Catégorie Professionnelle	2016	2015
Employés	1 238	1 217
Cadres	536	527
TOTAL	1 774	1 744

b) Rémunération

Montant global des rémunérations allouées	2016	2015
Ensemble des membres des organes de direction ou de surveillance	2 251	2 247
Engagements nés ou contractés en matière de retraite à l'égard de l'ensemble des membres des organes précités	818	779

c) Avances et crédits accordés (en milliers)

Montant global des avances et crédits accordés	2016	2015
Ensemble des membres des organes d'administration	0	0
Ensemble des membres des organes de direction ou de surveillance	0	0
Engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque	0	0

NOTE 29 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

NEANT

NOTE 30 – RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Montants exprimés en K Euros

NATURE DES INDICATIONS	2012	2013	2014	2015	2016
I -SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Fonds d'Etablissement	1 982	1 982	1 982	1 982	22 346
II -OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice	659 774	686 847	699 071	712 032	707 752
b) Résultats avant impôt, amortissements, provisions et participation	22 626	35 832	56 654	50 516	52 333
c) Impôts sur les Sociétés	14 112	11 732	30 326	16 487	15 887
d) Résultats après impôt, amortissements, provisions et participation	-177 822	16 731	13 884	24 815	26 055
III -PERSONNEL					
a) Nombre de salariés au 31 Décembre	1 600	1 611	1 656	1 765	1 781
b) Montant de la masse salariale	51 953	53 303	50 137	59 685	63 152
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	27 384	27 902	28 751	31 805	32 633



Groupama
d'Oc

Partie IV

Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte

RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE GROUPAMA D'OC
DU MARDI 17 MAI 2017

Résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

1ère RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2016 approuve ces comptes dans leur forme et leur teneur et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

2ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément à l'article 17 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2016, qui s'élève à 26.055.135,48 € de la façon suivante :

- 1) Affectation aux réserves statutaires :
 - 24.400.388,27 euros à la réserve complémentaire,
 - 1.400.000,00 euros à la réserve pour éventualités diverses,
- 2) Autres affectations :
 - 254.747,21 euros à la rémunération des certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 3,15 %,

L'assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

3ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale, ceci en application du programme de rachats de l'année 2018 ci-après arrêté:

1. Objectif du programme de rachats 2018

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2018 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2018 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2018 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2018, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2018 sera de 2 points, étant précisé que ce taux est estimé à 229 % après souscription des certificats mutualistes, contre 219 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2018, pour les rachats au titre de l'année 2018.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2018 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2018 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2018 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;

- au plus tard le 15 février 2019 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2018.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2018 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2018, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2018 comme suit :

- au 30 juin 2018 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2018 ; et
- au 31 décembre 2018 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2019.

4ème RESOLUTION

En application de l'article 19 des statuts de la Caisse Régionale, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'attribuer au titre du fonds de secours la somme totale de **33.933,33 €** aux **4** Caisses locales dont la dénomination et la dotation individuelle sont jointes en annexe.

Après ce prélèvement, le compte « Fonds de secours aux Caisses Locales » s'élève à **216.206,99 €**.

5ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article R.322-57-I du Code des Assurances, en approuve les termes.

6ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les contrats d'assurance visés à l'article R.322-57-IV, 2° du Code des Assurances, en approuve les termes.

7ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat des certificats mutualistes au cours du dernier exercice clos visées à l'article L.322-26-9-III, 5° du Code des Assurances, en approuve les termes.

8ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, pour l'exercice 2017 de fixer à **500 000 €** la limite annuelle des indemnités compensatrices de temps passé versées aux Administrateurs.

9ème RESOLUTION

Conformément à l'article 20-4ème alinéa des statuts de la Caisse Régionale, les membres du Conseil sont élus pour six ans. Ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans et rééligibles.

Cette année arrivent à leur terme les mandats de :

Monsieur Guy BERNARDIE
Madame Annie ROUCH
Monsieur Philippe CREDOZ
Monsieur Gérard NAPIAS
Monsieur Jacques PARADAN

Monsieur Jacques SARLABOUX
Monsieur André ROQUES
Monsieur André LACAZE
Monsieur Jean-Claude SAINT-JEAN

Le conseil d'administration en place propose à l'approbation de la présente Assemblée Générale le renouvellement pour six années du mandat de l'ensemble des administrateurs sortants précités, à l'exception de Monsieur Guy BERNARDIE (atteint par la limite d'âge - voir 10^{ème} résolution).

Le Conseil d'Administration sollicite aujourd'hui l'Assemblée Générale pour approuver cette décision.

10ème RESOLUTION

Conformément à l'article 20-3^{ème} alinéa des statuts de la Caisse Régionale, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée au 65^{ème} anniversaire, étant précisé qu'un administrateur sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de l'année de son 65^{ème} anniversaire.

Cette année, sont atteints par cette limite d'âge :

Messieurs Guy BERNARDIE et Gilbert GUERIN représentant la Fédération Départementale des Caisses Locales de la CORREZE.

Conformément à l'article 21-1^{er} alinéa des statuts de la Caisse Régionale, s'il se produit des vacances dans le sein du Conseil, celui-ci est autorisé à se compléter dans la limite de ces vacances.

1^{er} choix :

Le Conseil d'Administration en place soumet, sur proposition de la Fédération Départementale des Caisses Locales de la Corrèze, la validation des candidatures de deux nouveaux administrateurs :

En remplacement de Guy BERNARDIE, Francis COSTE demeurant à SAINTE FEREOLE en Corrèze. Le mandat de Monsieur Francis COSTE sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

En remplacement de Gilbert GUERIN, Cécile GASQUET demeurant à SAINT JULIEN LE PELERIN en Corrèze. Le mandat de Madame Cécile GASQUET sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Le Conseil d'Administration sollicite aujourd'hui l'Assemblée Générale pour approuver cette décision.

2^{ème} choix :

Le Conseil d'Administration en place, propose de **coopter deux nouveaux administrateurs en remplacement de Guy BERNARDIE et Gilbert GUERIN**. La nomination ainsi faite par le Conseil d'Administration sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration sollicite aujourd'hui l'Assemblée Générale pour approuver cette décision.

11^{ème} RESOLUTION

En application de l'article 21 des statuts de la Caisse Régionale, et par suite de vacance d'un poste d'Administrateurs intervenue depuis la dernière Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a coopté un nouvel administrateur pour le remplacer :

Sur proposition de la Fédération Départementale des Caisses locales du Gers, en remplacement de Jacques GRATIAN démissionnaire, **Gisèle MILLIO** demeurant à SERE dans le Gers.

Le mandat de Madame Gisèle MILLIO sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Le Conseil d'Administration sollicite aujourd'hui l'Assemblée Générale pour approuver cette décision.

ANNEXE A LA 4^{ème} RESOLUTION

DOTATION DU FONDS DE SECOURS

<i>NOM de la Caisse Locale</i>	<i>NUMERO de CL</i>	<i>MONTANT</i>
CAZERES	31135	- 4.011,62 €
BALMA	31877	- 3.381,97 €
BIARRITZ ARCANGUES	64125	- 23.236,98€
VILLEBRUMIER	82194	- 3.302,67 €
TOTAL		- 33.933,24 €



Groupama
d'Oc

Partie V

Rapports des Commissaires Aux Comptes - Comptes Annuels & RSE

GROUPAMA D'OC

Caisse Régionale d'Assurance Mutuelle Agricole
régie par le Code des Assurances
Siège social : 14 rue Vidailhan, 31 131 BALMA Cedex
N° Siren : 391 851 557

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la caisse régionale GROUPAMA D'OC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance à l'actif et au passif des comptes de votre caisse régionale sont estimés selon des modalités réglementaires et sur la base de données statistiques et de techniques actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont mentionnées au chapitre « I – Opérations Techniques » de la note 3 de l'annexe « Règles et méthodes d'évaluation et de présentation ».

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de la caisse régionale, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

Le chapitre « II – Placements » de la note 3 de l'annexe « Règles et méthodes d'évaluation et de présentation » expose les méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs immobiliers et financiers. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans ces notes aux états financiers.

La provision pour dépréciation à caractère durable portant sur le portefeuille titres relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3-II-2.3 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre caisse régionale à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaire de notre part.

Nous avons examiné les analyses effectuées par votre caisse régionale sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances (valeurs mobilières à revenu fixe), et nous avons apprécié les hypothèses retenues pour leur valorisation et leur traitement comptable.

Les titres de participation sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 3-II-2.3 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

GROUPAMA D'OC

Comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2016

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Labège, le 24 mars 2017

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



ERIC GONZALEZ

GROUPAMA D'OC

Caisse Régionale d'Assurance mutuelle agricole
Siège social : 14 rue Vidailhan ; BP 93105, 31131 Balma Cedex
SIREN 391 851 557

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les
informations sociales, environnementales et
sociétales figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Groupama d'Oc, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application de l'article L. 322-26-2-2 du Code des assurances qui renvoie à l'article L225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre les 31 janvier et 21 février 2017 pour une durée d'environ 1 semaine.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

I - Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

² ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

II - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³, nous avons au niveau de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Achats & Logistique :

- consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales.

³ Informations sociales : effectif total et sa répartition par sexe, âge et zone géographique, embauches et licenciements, nombre d'heures de formation.
Informations environnementales : consommation d'eau, consommation d'énergie, consommation de matières premières.

Pour les autres Informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

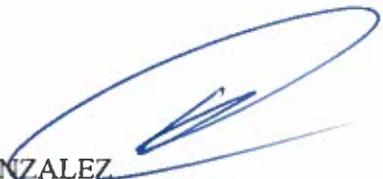
Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense et Toulouse, le 24 mars 2017

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS


Eric GONZALEZ

Associé


Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable



Groupama
d'Oc

Partie VI

Rapports des Commissaires Aux Comptes - Conventions Réglementées

GROUPAMA D'OC

Caisse Régionale d'Assurance Mutuelle Agricole
régie par le Code des Assurances
Siège social : 14 rue Vidailhan, 31 131 BALMA Cedex
N° Siren : 391 851 557

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2016

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du Code des assurances et aux articles 25 et 29 de vos statuts relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code des assurances.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 322-57 du Code des assurances et des articles 25 et 29 de vos statuts, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Modification de la convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclus avec Groupama SA

Cette convention vise à garantir la sécurité de la gestion et l'équilibre financier de l'ensemble des Caisses régionales et de Groupama SA et à organiser la solidarité.

Elle porte notamment sur :

- les instructions reçues de l'Organe central,
- l'audit des Caisses Régionales par l'Organe central,
- le dispositif de solidarité financière réciproque,
- la nomination des Directeurs Généraux des Caisses régionales,
- les règles de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale et de révocation collective des membres d'un Conseil d'administration de caisse régionale,
- la convention de combinaison des comptes.

Le Conseil d'administration a approuvé à Balma, le vendredi 16 octobre 2015, les propositions d'aménagement de cette convention notamment en substituant au fonds de solidarité figurant à l'article 3 de la précédente convention un nouveau dispositif de solidarité répondant mieux aux exigences posées par la réglementation Solvabilité 2 et visant à permettre aux Caisses régionales et à Groupama SA de respecter leur ratio de couverture du capital de solvabilité requis par la réglementation.

Caution de Groupama d'Oc pour un emprunt souscrit par Centaure

Le conseil d'administration a autorisé la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc à se porter caution d'un emprunt de 69 K€ souscrit par Centaure auprès de Groupama Banque en vue de la réfection de la pente sur le site Centaure de Bruguières. Il est prévu que cette caution soit rémunérée à hauteur de 0,5%.

**GROUPAMA
D'OC**

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2016*

Convention portant sur la constitution d'une servitude de passage

Le conseil d'administration de Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc a autorisé la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de passage sur toutes les voies de circulation existant sur la parcelle cadastrée section AN°866 afin d'accéder et sortir des parkings appartenant au propriétaire du fonds dominant situés sur les parcelles cadastrées section AN°135 et 867, au bénéfice de la SAFER GASCOGNE HAUT LANGUEDOC suite à la cession de l'immeuble situé au 23 avenue de la Marne à Auch.

Les frais d'entretien sont partagés entre les propriétaires des fonds servant et dominant de la façon suivante :

- A concurrence de 90% pour le propriétaire du fonds servant,
- A concurrence de 10% pour le propriétaire du fonds dominant.

Cette servitude est consentie sans indemnité de part et d'autre.

Contrat de licence de marque Groupama souscrit auprès de Groupama SA

Ce contrat a pour objet de fixer le cadre de l'utilisation de la marque Groupama SA.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice.

Fait à Labège, le 24 mars 2017

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



Eric GONZALEZ



Groupama
d'Oc

Partie VII

Attestation du Responsable de l'Information

Attestation

Responsable de l'Information :

Monsieur Gérard Joalland

Directeur Général
GROUPAMA D'OC
14 rue de Vidailhan
CS 93 105
31 131 BALMA CEDEX

Balma, le 18 mai 2017

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Rapport Financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Directeur Général Groupama d'OC,



Gérard JOALLAND